

Séance du 28 janvier 2025 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Luc ABBE-DECARROUX, Conseiller municipal

- | | |
|--|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour | p. 23561 |
| 2) Approbation des procès-verbaux de la séance du
17 décembre 2024 et du 2 janvier 2025 | p. 23562 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 23562 |
| 4) Communications du Conseil administratif | p. 23562 |
| 5) Questions sur les points 3 et 4 | p. 23564 |

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

- | | |
|---|----------|
| 6) Rapport de la Commission bâtiments (BAT-1723) - Parc de la Mairie
Rénovation et installation de toilettes publiques autonettoyantes,
rénovation des toitures des dépôts de la Bordière – Crédit de
Fr. 200'500.00 (projet de délibération 2443) | |
| Rapporteuse : Madame Marta GIROUD | p. 23564 |
| 7) Révision du règlement du Conseil municipal
(projet de délibération 2447) | p. 23567 |
| 8) Chemin de la Genevrière - Remise en état des réseaux d'évacuation
des eaux et réfection de la chaussée – Crédit d'étude de
Fr. 141'000.00 (projet de délibération 2449) | p. 23571 |
| 9) Cimetière municipal – Réaménagement et végétalisation – Crédit
de réalisation de Fr. 1'158'000.00 (projet de délibération 2450) | p. 23575 |
| 10) Stade municipal (terrain A) et terrain François-Chavaz – Réfections
complètes – Crédit d'étude de Fr. 146'000.00
(projet de délibération 2451) | p. 23578 |
| 11) Ecole Onex-Parc – Remplacement du tableau électrique général
Crédit de réalisation de Fr. 90'000.00 (projet de délibération 2452) | p. 23588 |

PROJETS DE MOTION

- | | |
|---|----------|
| 12) Proximité et prévention : renforcer le lien entre la police municipale et
les habitant.es (projet de motion 426) | p. 23591 |
| 13) Création d'une politique publique en faveur des seniors à Onex
(projet de motion 427) | p. 23598 |
| 13bis) Onex – Une ville adaptée aux seniors (projet de motion 432) | p. 23603 |
| 14) Mise en place de protections hygiéniques gratuites dans
l'ensemble des lieux communaux d'Onex (projet de motion 428) | p. 23604 |
| 15) Un site internet ergonomique à Onex, Ville de progrès
(projet de motion 429) | p. 23609 |

AUTRES PROPOSITIONS

- | | |
|--|----------|
| 16) Rapport de la Commission bâtiments (BAT-1724) - Astronex et
abords extérieurs – réaménagements : concours | |
| Rapporteuse : Madame Marta GIROUD | p. 23616 |
| 17) ACG - Décision de l'AG du 17 décembre 2024 concernant :
-l'augmentation de l'enveloppe sportive 2025 de Fr. 450'000.00
pour la porter au montant de Fr. 800'000.00 | p. 23621 |
| 18) Propositions individuelles et questions | p. 23621 |

Le Président
Luc ABBE-DECARROUX

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, ISABELLA VALENZI, KELLER, LANCE PASQUIER, MASE, MJAKI, PERROTTET, SCHMIDT-MESSINA, A. VESELI, ZYRAFETE, Conseillères municipales

Messieurs, L. ABBE-DECARROUX, AMBORD, BERTOSSA, CUENOUD, FUSCO, GAUTHIER, JEBBARI, MOSCHELLA, PASCHE, PRAT, RITTER, C. SANTARELLI, T. SANTARELLI, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, VESELI, Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Madame ZARLASHT, Conseillère municipale

Messieurs E. ABBE-DECARROUX, PALMAN, Conseillers municipaux

Absent-e-s : Mesdames MARTINEZ CARABALLO Conseillère municipale

Assistent à la séance

: Madame Maryam YUNUS EBENER, Maire, Madame Anne KLEINER, conseillère administrative et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, conseiller administratif

* * *

Le Président (PLR) : Mesdames, Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil municipal, la première de l'année. Tout d'abord, je vous souhaite à celles et ceux que j'ai... la 2^{ème} c'est vrai de l'année, mais c'était une extraordinaire, merci de la précision. La première ordinaire de l'année, je vous souhaite les bons vœux, tout d'abord mes bons vœux pour une année pleine de succès, année électorale donc on espère se retrouver ici pour ceux qui se représentent dans cet hémicycle, mais également à ceux qui nous écoutent et au Conseil administratif bien entendu.

Je vous rappelle, vous trouverez devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Veuillez insérer ce badge, dans l'ouverture prévue à cet effet sur votre droite, à chaque début de séance.

Veuillez également retirer votre carte si vous partez en cours de séance et annoncer votre départ au Bureau.

J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retirer ces badges en fin de séance. En effet, ces badges ne doivent pas quitter cette salle.

Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Maryam YUNUS EBENER, Maire, Madame Anne KLEINER, Conseillère administrative et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, Conseiller administratif. Je salue également Madame Nathalie GAREY, secrétaire générale, et Madame Deborah MARTINEZ, secrétaire.

Je salue aussi le public présent ce soir.

Sont excusés pour cette séance Messieurs Emile ABBE-DECARROUX et Mauro PALMAN, voilà.

1) Approbation de l'ordre du jour modifié

Le Président (PLR) : Nous allons passer maintenant à l'ordre du jour. Concernant l'approbation de l'ordre du jour, j'ai à vous annoncer deux modifications que je vais vous faire j'espère adopter. La première modification c'est la suppression du point 16 de notre ordre du jour, projet de résolution 267 « Pour une information communale accessible », retirée par notre collègue Madame GIROUD.

Je ne la vois pas Madame GIROUD, je lui aurais donné volontiers la parole.

L'autre modification qui vous est demandée c'est une nouvelle motion du groupe PLR, une motion « Onex Ville adaptée pour les seniors ». Avant même de vous proposer de la mettre à notre ordre du jour, je dois vous demander votre accord, je dirais, pour son entrée en matière je dirais en quelque sorte.

Mme LANCE-PASQUIER (PLR) : Oui, merci. Celles et ceux qui étaient présents au Conseil municipal dans le courant de décembre 2020 se souviennent peut-être de la motion PLR déposée en faveur d'une ville adaptée aux seniors. C'est la même motion que vous trouvez sur vos pupitres. Elle avait été refusée par une courte majorité. La conseillère administrative alors en charge ayant considéré notamment que le domaine du logement pour personnes âgées n'était pas un domaine de compétences de la commune ou qui n'était pas le rôle de la commune de faire des prestations de proximité pour les seniors.

Nous sommes heureux de voir que le groupe PLR était précurseur, que les choses ont changé en quatre ans. C'est pourquoi nous redéposons notre motion de décembre 2020 afin d'appuyer la démarche du groupe socialiste dans un état d'esprit constructif.

Nous sommes conscients des efforts déjà entrepris en la matière par les associations, la commune et le Canton. Il s'agit de montrer notre appui au Conseil administratif sur tout ce qu'il peut encore réaliser dans ce domaine-là.

Les deux motions pourraient éventuellement être traitées ensemble pour donner un signal politique fort en la matière.

Le Président (PLR) : Merci Madame LANCE-PASQUIER. Alors sur l'entrée en matière de cette motion, est-ce que je passe au vote par mains levées, qu'est-ce que vous préférez ? Par mains levées.

Celles et ceux qui s'opposent à cette motion, sur le principe, sont priés de lever la main, sur l'entrée en matière. Ceux qu'ils l'approuvent, je vous prie de lever la main.

Voilà, elle est approuvée à l'unanimité, on l'a fait à la main levée.

Et maintenant, je peux procéder à la modification de l'ordre du jour et je vous propose de mettre cette motion au point 13bis, puisqu'il y a une unité de matière entre le point 13 et la création d'une politique publique en faveur des seniors, et celle-ci de la mettre en 13bis, à la suite comme c'est une matière semblable, c'est ce que je vous propose.

Comme il y a un report évidemment d'un point, mais que le point 16 a été supprimé, nous passerions directement du point, après le point 15, directement au point 17 puisque le point 16 a été supprimé, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Y a-t-il des oppositions à cette modification de l'ordre de jour ? ça ne semble pas être le cas, donc il est approuvé et je vous remercie.

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité des présents (25 votants)

2) Approbation des procès-verbaux de la séance du 17 décembre 2024 et du 2 janvier 2025

Le Président (PLR) : Y a-t-il des oppositions ? Tout d'abord des remarques ? ça ne semble pas être le cas. Des oppositions ? Des abstentions ? Je considère que votre silence fait approbation et je vous remercie.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (25 votants)

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président (PLR) : Tout d'abord, vous avez... Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens.
- Le point de situation de la liste des investissements.

Je vous signale également une question écrite qui m'a été déposée ce soir par le groupe PLR : Marché public et encouragement à la formation professionnelle. Cette question écrite sera traitée la prochaine fois conformément à notre règlement.

4) Communications du Conseil administratif

Le Président (PLR) : Je passe la parole au Conseil administratif. Madame KLEINER vous avez la parole.

Mme KLEINER : Je vole la politesse à Madame la Maire. Bonsoir à toutes et tous. Quelques informations concernant les motions.

Nous savons que nous avons du retard dans les réponses que vous attendez impatiemment et à juste titre, notamment celle concernant l'accueil à la Maison onésienne, la motion 416. Nous vous promettons une réponse pour le prochain Conseil municipal de mars 2025.

Toujours à la Maison Onésienne, j'aimerais attirer votre attention sur le bal organisé au Café communautaire en collaboration avec l'association Univer'elles. C'est un bal qui aura lieu le vendredi 14 février, et vous êtes toutes et tous conviés.

L'appel à participation à Vous (f)êtes Onex est lancé. Vous (f)êtes Onex aura lieu du 13 au 21 juin. Sur site internet de la commune, sur la page d'accueil, vous trouverez le lien pour vous inscrire ou pour inscrire une association à laquelle vous participez.

Comme à l'accoutumée, j'aime attirer votre attention sur les Spectacles onésiens qui ont tendance à faire salle comble, mais il reste d'ici au mois de mars deux spectacles, un pour les adultes « J'avais ma petite robe à fleurs », une magnifique pièce de théâtre qui aura lieu le jeudi 6 février et un conte pour les familles « Les petits papiers de Léopoldine » qui aura lieu le dimanche 2 mars à 11 heures et 16 heures.

Je vous remercie de votre attention, merci Monsieur le Président.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous et bonne année 2025, pour ceux et celles à qui je n'ai pas encore souhaité, et comme on peut le faire encore jusqu'au 31, j'en profite.

Moi, j'ai deux petites annonces à vous faire. La première concerne le giratoire Grand-Portes/Bossons. Donc, voilà, on a lancé une autorisation qui a été acceptée le 22 octobre. Après, il faut comme vous le savez les quarante jours de délai référendaire et puis les travaux vont débuter normalement le 17 février, pour une durée de chantier d'environ 10 jours, voilà. Donc on aura j'espère un joli giratoire.

Et puis j'ai juste une petite information, c'est que les personnes qui ne peuvent pas venir ou qui ont un empêchement lors d'une commission, si à l'avance, s'ils arrivent à s'excuser, ça serait très apprécié. Merci.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Bonsoir Mesdames et Messieurs, bonne année.

J'aimerais revenir sur une question écrite qu'avait posée Monsieur Sven RITTER concernant l'accueil des enfants avant les heures d'ouverture des écoles. Nous avons mandaté notre Service social pour étudier la question et se rapprocher du GIAP ainsi que des directions des écoles pour apporter une réponse circonstanciée à votre question écrite. Elle vous sera transmise lors du prochain Conseil municipal.

Vous aviez, le Conseil municipal, voté au mois de novembre une contribution pour des pays qui souffrent. Nous avons donc, je vous le confirme, que des contributions de Fr. 10'000.00 ont été versées par la Ville d'Onex aux pays où les besoins sont les plus urgents. Egalement une contribution de Fr. 10'000.00 pour la crise humanitaire au Proche Orient, ainsi qu'une contribution de Fr. 10'000.00 sur la crise humanitaire au Soudan.

Vous avez reçu l'invitation. Je vous confirme qu'effectivement le 11 février nous aurons la chance d'organiser une cérémonie officielle à l'occasion de l'inauguration de la crèche Les Cèdres. Cette cérémonie est sur invitation, donc, j'espère que vous serez en tout cas les élus, les Autorités, nombreux à participer à cet événement.

Egalement pour répondre à la demande de Monsieur TOGNAN, enfin, le 17 février commenceront les travaux au giratoire Grand-Portes, donc nous y sommes arrivés... Ah tu l'as dit d'accord, alors je voulais le dire pour Monsieur TOGNAN, il a la réponse.

Je vous invite alors à être toutes et tous présents en nombre le 17 février pour cette inauguration des travaux du giratoire des Grand-Portes et ça devrait durer 10 jours.

Et puis dernière information, le 11 mars à 18 heures, et là ça sera pour Monsieur SUCHET qui s'était plaint effectivement que les conférences 55+ aient lieu le matin. Alors nous organisons le 11 mars, à 18 heures, une conférence 55+ seniors sur le thème la sécurité. Là également vous recevrez des invitations et je compte vous retrouver nombreux à cette occasion.

J'en ai terminé Monsieur le Président.

5) Questions sur les points 3 et 4

Le Président (PLR) : Est-ce que quelqu'un demande la parole ? Monsieur STURCHIO vous avez la parole.

M. STURCHIO (S) : Oui, merci Monsieur le Président. Ce n'est pas une question. J'ai juste oublié tout à l'heure d'excuser Madame ZARLASHT Sahiqa, merci.

Arrivée de Madame BEAUSOLEIL à 19 heures 15

Le Président (PLR) : Nous en prenons note, merci de l'information. Donc pas de questions sur les points 3 et 4, on peut donc poursuivre et passer au point 6 de notre ordre du jour.

6) Rapport de la Commission bâtiments (BAT-1723) - Parc de la Mairie – Rénovation et installation de toilettes publiques autonettoyantes, rénovation des toitures des dépôts de la Bordière – Crédit de Fr. 200'500.00 (projet de délibération 2443) Rapporteuse : Madame Marta GIROUD

Mme GIROUD (Ve) : C'est très sommaire comme question, c'est un peu pipi caca, mais je suis quand même contente, enfin euh, que ça se mette en place, je trouve que c'est vraiment une bonne initiative. Après, il y a eu quelques questions concernant les diverses manifestations qu'il pourrait y avoir, notamment la fête du 1^{er} Août et la Fête des écoles.

On nous a parlé de l'hypothèse de toilettes sèches. Alors je tiens quand même à rappeler que les toilettes sèches ne sont pas du tout adaptées aux personnes à mobilité réduite, ne serait-ce qu'avec des petits problèmes de hanche ou de genou, puisqu'à chaque fois il y a des marches à monter. Et ce n'est pas non plus spécialement adapté aux parents qui viennent avec leurs enfants. Donc, j'espère qu'à ce niveau-là il y aura quand même un soin apporté lors des manifestations.

Mais sinon nous le groupe des Verts nous allons approuver ce projet. Merci.

M. BERTOSSA (S) : Au regard des informations qui nous été transmises en commission, le groupe socialiste reste encore un peu sur sa faim. Nous nous interrogeons toujours sur la pertinence de dépenser près de Fr. 200'000.00 pour des toilettes qui sont, je vous le rappelle, provisoires, d'autant que nous savons ces toilettes démontables, mais sont-elles seulement déplaçables.

Egalement on s'interroge sur l'intérêt de supprimer plusieurs cabines actuelles pour les remplacer par une seule.

Malgré ces questionnements, le groupe socialiste rejoint la rapporteuse et comprend le besoin d'aller de l'avant avec ces toilettes en haut du parc de la Mairie, raison pour laquelle nous ne nous opposerons pas à ce projet de délibération mais nous nous abstiendrons. Je vous remercie.

M. RITTER (EVL) : Merci Monsieur le Président. Suite à la commission, nos questionnements ont été répondus favorablement. Donc nous allons voter ça sans problème, merci.

Mme KLEINER : Merci Monsieur le Président, merci aux commentaires de Madame GIROUD. Nous y serons attentifs lors de grosses manifestations.

J'aimerais juste rappeler que l'installation de ce nouveau WC autonettoyant permettra une ouverture 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, ce qui n'est absolument pas le cas avec l'installation actuelle, merci Monsieur le Président.

Le Président (PLR) : Merci Madame KLEINER. La parole est-elle encore demandée ? Ça ne semble pas être le cas. Alors s'agissant... ah j'ai oublié de faire l'entrée en matière. Ah non, ce n'est pas vrai, il n'y a pas, oui. Prends acte du rapport et lecture pour la délibération. La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote du projet de délibération 2443.

Je sou mets le projet de délibération 2443 au vote du Conseil municipal avant, je vais demander à la première secrétaire d'en faire la lecture (Lecture).

Merci Madame KELLER. Nous allons donc procéder à la procédure de vote. Celles et ceux qui approuvent ce projet de délibération appuieront sur le +, celles qui la refusent le -, celles qui s'abstiennent le 0, le vote est lancé.

Le projet de délibération 2443 est accepté par 14 oui, 10 abstentions et 1 non (26 votants).

Délibération 2443 dont la teneur est la suivante :

« Vu l'état des toitures des deux bâtiments jouxtant la Mairie, les dépôts de la Bordière

Vu les infiltrations récurrentes venant des toitures

Vu la demande croissante de la population d'avoir accès à des toilettes publiques ouvertes toute l'année

Vu les coûts de nettoyage journalier des toilettes existantes (lors des ouvertures)

Vu le devis des entreprises

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m (et 31)

Vu le plan des investissements

Vu le rapport BAT-1723 de la Commission bâtiment du 16 décembre 2024

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 14 oui, 1 non et 10 abstention sur 26 conseillères municipales et conseillers municipaux

- 1. De réaliser les travaux de rénovation et installation de toilettes publiques autonettoyantes et de rénovation des toitures des dépôts de la Bordière dans le parc de la Mairie ;*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 200'500.00 destiné à ces travaux ;*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
- 4. D'amortir la dépense de Fr. 200'500.00 au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025 ;*
- 5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 200'500.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux. »*

* * *

Arrivée de Monsieur T. SANTARELLI à 19 heures 20

7) Révision du règlement du Conseil municipal (projet de délibération 2447)

Le Président (PLR) : S'agissant d'un nouvel objet, y a-t-il des oppositions à son entrée en matière ? ça ne semble pas être le cas. Donc, nous passons maintenant à la révision du règlement du Conseil municipal. Je vous rappelle que cette délibération a été conçue par le Bureau, votre bureau, à l'unanimité.

Y a-t-il des demandes de paroles ? Madame KELLER vous avez la parole.

Mme KELLER (EVL) : Merci Monsieur le Président. C'est donc une révision de notre conseil... de notre règlement du Conseil municipal relatif notamment aux conseillers municipaux suppléants, aux autorisations que nous avons désormais d'en avoir. C'est le Bureau qui l'a fait à l'unanimité.

Donc bien entendu que nous allons voter ce projet de délibération, s'agissant du groupe Echo Vert Libéraux, merci Monsieur le Président.

Mme VESELI (Ve) : Merci Monsieur le Président. Nous le groupe des vertes on est très satisfaites de ce projet de délibération qui va servir la prochaine législature, qui va permettre d'alléger je pense les conseillers municipaux.

Et on remercie tout particulièrement le Bureau, ainsi que vous-même Monsieur le Président pour ce projet, merci beaucoup.

M. STURCHIO (S) : Merci Monsieur le Président. Chères et chers collègues, aujourd'hui nous allons décider si nous adaptons ou non notre règlement avec l'introduction d'un rôle de suppléant ou de suppléante.

L'introduction du rôle de suppléant dans nos délibératifs suisses est récente et encore en phase d'exploration. Ce nouvel outil dont il est encore difficile de mesurer l'impact, pose une question essentielle : est-il réellement nécessaire et bénéfique pour le bon fonctionnement de nos institutions, ou bien risque-t-il d'en complexifier davantage la gestion ?

Traditionnellement, nos parlements cantonaux ou communaux n'avaient pas de mécanisme de suppléance. Cela pouvait poser des défis, notamment en matière de représentation continue et d'adaptation aux réalités personnelles des élus.

Récemment, des initiatives ont vu le jour pour remédier à ces difficultés. Par exemple, en Ville de Genève, ce système de suppléance a été instauré dès 2023. L'objectif est clair : limiter les démissions d'élus, en particulier celles des jeunes parents ou des personnes ayant des responsabilités qui rendent leur engagement difficile à maintenir.

Concrètement, les suppléances, souvent appelées « viennent ensuite » sont les candidats, candidates non élus, ayant obtenu le plus de voix sur leur liste. Ils remplacent temporairement un élu ou une élue en cas d'absence justifiée. Une idée simple, prometteuse sur le papier, mais soulève aussi des débats.

J'ai voulu, de ce fait, voir s'il y avait déjà des retours quels qu'ils soient sur le sujet.

Il y a d'un côté les retours positifs. Pour beaucoup c'est une mesure pragmatique et nécessaire. Elle permet aux élus de mieux concilier leur mandat avec leur vie personnelle,

en répondant aux réalités de notre époque : jongler entre les responsabilités professionnelles, engagement politique et obligations familiales.

Prenons encore la Ville de Genève. Cette réforme répondrait aux nombreuses démissions des jeunes élus qui peinent à tout mener de front. De plus, le système de suppléance garantit la continuité démocratique. Même en cas d'absence prolongée les citoyens continuent d'être représentés.

Enfin, certains y voient une opportunité d'encourager davantage de diversité en politique, en facilitant l'engagement de groupes sous-représentés comme les femmes, les jeunes ou les travailleurs précaires.

Il y a aussi des critiques. Certains remettent en question la légitimité démocratique de ce dispositif. Un suppléant ou une suppléante n'a pas été élu directement par les citoyens, ce qui peut poser problème dans un système qui valorise autant la démocratie directe.

D'autres craignent des dérives. On imagine par exemple un élu qui pourrait planifier son absence pour céder sa place à un suppléant proche de ses idées, sans réelle consultation populaire.

Enfin, il y a l'argument institutionnel : introduire des suppléants complexifie le fonctionnement de nos parlements, avec des coûts administratifs potentiellement alourdis et des risques de transitions difficiles pour des remplaçants parfois peu familiers des dossiers en cours.

Et puis, il y a aussi les avis plus prudents ou neutres. Pour certains, c'est un outil fonctionnel qui doit être testé, mais surtout évalué. Il est encore tôt pour dire si la suppléance répondra pleinement à ses objectifs. Les réalités locales jouent important. Ce qui fonctionne dans une grande ville comme Genève, ne sera peut-être pas adapté à une petite commune où les élus ont un lien direct avec leurs électeurs.

Cette réforme est globalement bien accueillie. Elle traduit une volonté d'adapter nos institutions au défi moderne, avec des objectifs louables : favoriser la diversité, encourager l'engagement et assurer une continuité démocratique.

Mais comme pour toute innovation, elle soulève des interrogations légitimes. Chères et chers collègues, c'est avec prudence et rigueur que nous devrons observer son évolution, ces impacts concrets et sa capacité à répondre à ses défis.

Il faudra surtout garder à l'esprit qu'au-delà des outils, ce sont les valeurs démocratiques et la confiance des citoyennes et des citoyens et non de nos institutions qui doivent primer.

Le groupe socialiste est prêt à voter sur le siège cette modification. Néanmoins, nous pensons utile d'amender le projet de délibération afin que cette modification ne puisse pas intervenir avant la nouvelle législature, évitant ainsi tout éventuel débat ou souci, lors de ces quelques derniers mois de législature.

L'amendement est donc le suivant : au point 2 on ajouterait simplement « mais pas avant le 1^{er} juin 2025 ». Le nouveau point 2 serait donc : De fixer son entrée en vigueur le lendemain de l'approbation du département chargé des affaires communales, mais pas avant le 1^{er} juin 2025. Je vous remercie.

Le Président (PLR) : Merci Monsieur STURCHIO. Donc, maintenant débat sur l'amendement, merci de me l'apporter. Merci. Donc, sur l'amendement, y a-t-il des remarques ? Monsieur SUCHET vous avez la parole.

M. SUCHET (PLR) : [ne prend pas la parole]

M. RITTER (EVL) : Oui, merci Monsieur le Président. L'amendement me semble correct, donc euh, même intéressant. Donc on va l'approuver, merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Oui merci pour cet amendement qui je pense formalise quelque chose que l'on avait tous en tête dans tous les cas, donc merci de l'avoir ajouté.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Oui également, l'amendement est pertinent. Je pense qu'il faut aussi regarder suivant les listes qu'il y a et puis le nombre de sièges qu'il y a, ça peut être des fois, quand on est deux et puis quand on est huit, ce n'est pas pareil non plus, donc, oui c'est intéressant, de toute façon de repousser à 2025, merci.

Le Président (PLR) : Merci Monsieur AMBORD. Donc je vais proposer à notre secrétaire, Madame KELLER, de lire les invites de l'amendement. [Lecture]

Merci Madame KELLER. Alors je vais passer à la procédure de vote sur cet amendement. Celles et ceux qui approuvent l'amendement appuient sur le +, celles et ceux qui s'abstiennent le 0, celles et ceux qui refusent le -, le vote est lancé.

L'amendement du projet de délibération 2447 est accepté par 26 oui (27 votants).

Nous passons donc maintenant sur le projet de délibération, révision du règlement du Conseil municipal et j'invite... Ah pardon, Monsieur SUCHET vous avez la parole, pardon, j'ai été un peu vite.

M. SUCHET (PLR) : Merci Monsieur le Président. Le groupe PLR va bien sûr accepter ce projet qui va tout à fait dans le sens de ce que l'on aimerait instaurer.

J'aurais juste une remarque, mais je n'aimerais surtout pas qu'on doive changer le texte et que cela freine quoi que ce soit, mais j'ai vu que, en complément à cette proposition de suppléant, on a rendu neutre le texte par rapport au conseiller municipal, on a mis membres du Conseil municipal, un peu systématiquement partout, ce qui est une très bonne chose. Par contre, on a laissé président partout. Dans une prochaine révision du règlement, ça serait peut-être bien de faire l'effort sur l'ensemble du document pas seulement sur le Conseil municipal, merci.

Le Président (PLR) : Monsieur SUCHET, je vous remercie pour cette remarque. On a essayé d'être vraiment limité parce que ce règlement dès qu'on le touche, c'est un peu... heu, c'est comme une table on coupe un morceau et puis elle devient branlante. On a souhaité limiter et c'est vrai que le terme de président sans doute parce que... je n'ai pas fait attention sur cette question-là, mais ça sera sans doute à reprendre.

Oui oui, ce n'est pas bien, je sais. Cela sera à reprendre lors de la prochaine révision. Monsieur SANTARELLI vous avez la parole.

M. C. SANTARELLI (S) : Oui, juste une petite coquille à l'art. 3. Compte tenu de l'ajout de deux nouveaux articles, la référence est à l'art. 87 et non pas à l'art. 85.

Art. 3, il est mention de l'art. 85, or avec l'ajout de deux nouveaux articles, la teneur de l'art. 85 est dans l'art. 87, voilà. J'espère avoir été plus clair.

Le Président (PLR) : Cette modification formelle de texte et la remarque que l'on prend en compte de Monsieur SUCHET concernant le terme de président/présidente qu'on reviendra...sur lequel il faudra revoir l'entier du règlement, d'ailleurs c'était une volonté de notre maire, hein, qui voulait revoir l'entier du règlement. Je crois que c'est un travail sur lequel nous allons nous atteler, je vais passer à la procédure de vote sur ce règlement, ce projet de délibération.

La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote du projet de délibération 2447A.

Je sou mets le projet de délibération 2447A au vote du Conseil municipal avant, je vais demander à la première secrétaire d'en faire la lecture [Lecture].

Merci Madame KELLER. Donc nous allons passer à la procédure de vote. Celles et ceux qui approuvent ce règlement avec la petite modification de l'article formel appuieront sur le + celles qui s'abstiennent le 0 et celles et ceux qui refusent le - , le vote est lancé.

Le projet de délibération 2447A est accepté par 26 oui (27 votants), je vous remercie.

Délibération 2447A dont la teneur est la suivante :

« Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 7 et 17

Vu le règlement du Conseil municipal du 17 mai 2022

Sur proposition du Bureau du Conseil municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 26 oui sur 27 conseillères municipales et conseillers municipaux

- 1. D'adopter le nouveau règlement du Conseil municipal, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération ;*

2. *De fixer son entrée en vigueur le lendemain de l'approbation du Département chargé des affaires communales, mais pas avant le 1^{er} juin 2025, début de la nouvelle législature. »*

* * *

8) Chemin de la Genevrière - Remise en état des réseaux d'évacuation des eaux et réfection de la chaussée- Crédit d'étude de Fr. 141'000.00 (projet de délibération 2449)

Le Président (PLR) : S'agissant d'un nouvel objet, le point 8, y a-t-il des personnes... Concernant le chemin de la Genevrière, y a-t-il des personnes qui sont opposées à son entrée en matière ? Cela ne semble pas être le cas, donc je vous propose d'entrer sur le sujet : Chemin de la Genevrière, remise en état des réseaux d'évacuation des eaux et réfection de la chaussée, crédit d'étude de Fr. 141'000.00 projet de délibération 2449. Madame la Maire vous avez la parole.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Donc, comme vous le savez, maintenant les Services industriels genevois inspectent tous les réseaux de l'ensemble du canton au niveau..., voilà, les réseaux, les canalisations, et ils nous font un compte rendu de la situation.

Donc, c'est ce qu'ils ont fait pour Onex. On a un compte rendu et nous avons soumis ce compte rendu à un bureau qu'on a mandaté pour faire un peu...heu, pour prioriser les interventions que nous allons faire, et la Genevrière faire partie des priorités.

Cette étude, sur laquelle vous allez voter, va nous permettre de comprendre s'il faut remplacer ou réhabiliter les canalisations de la Genevrière. Et puis on a aussi constaté que la route, elle est en mauvais état, avec... heu, voilà elle a été pas mal sollicitée et, en fait, il y a même un lieu où il y a un affaissement. Et en fait, l'étude elle va vérifier si les fondations sont touchées ou pas.

Vous savez que lorsqu'il y a des travaux au niveau des canalisations, et bien on a le FIA, le Fonds intercommunal d'assainissement, qui intervient pour prendre cela en charge.

Donc, il va y avoir une prise en charge par rapport aux canalisations et par rapport au lieu où la route va s'ouvrir pour regarder ces canalisations.

Par contre, la partie que nous allons refaire parce que la route est en mauvais état, et bien cette partie-là va être à la charge de la commune. Voilà, merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Oui merci Monsieur le Président. Vu le type de travaux, d'investissements demandés, on va bien sûr voter le crédit d'étude sur le siège, merci.

M. JEBBARI (S) : Merci Monsieur le Président. Le groupe socialiste votera également oui sur le siège pour ce projet d'étude, merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Monsieur le Président. Merci beaucoup pour ce projet d'étude notamment sur les travaux prévus sur la chaussée qui est en effet très abîmée et ce depuis un long moment. Donc, je me réjouis que tout le travail demandé sur les canalisations débouche aussi une réfection de la route.

Et je profite, comme on parle de ce sujet-là, j'ai eu beaucoup de retour de personnes qui habitent dans le quartier et qui sont un peu dubitatives quant à la nouvelle mesure en lien avec la protection de la flore et la faune qui vise à éteindre les lumières sur tout le tronçon Genevrière/Tirelonge, étant donné que notamment à Tirelonge le chemin est très étroit, petit et donc très mal éclairé, et que sur Tirelonge, que sur la Genevrière, en plus d'être complètement noire, la chaussée est très abîmée.

J'ai eu des retours de personnes âgées qui n'osent plus sortir dès la nuit tombée. Donc, en hiver ça fait quand même très tôt, et puis notamment aussi de jeunes filles qui reviennent de soirées qui ont un fort sentiment d'insécurité.

Si à la base, évidemment, cette motion elle me semblait tout à fait logique, à force d'entendre des retours, j'ai été un peu interpellée quand même et je voulais vous demander si c'était possible d'avoir des adaptations de lumière afin de pouvoir concilier justement à la fois protéger la flore et la faune et à la fois que les habitants de ce quartier aient un sentiment de sécurité. Merci pour votre réponse.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Alors, oui, tout à fait. C'est vrai qu'on a ce plan lumière qui est un document stratégique, hein, qui permet de prendre des décisions rationnelles, qui sont des décisions basées sur une analyse scientifique détaillée. Il ne s'agit, en tout cas pas, d'un document de planification, hein, ça c'est la première chose.

C'est vrai qu'on a lancé ce plan lumière et il y a une communication qui a été faite dans différents lieux de notre commune, hein. Il y a trois zones, il y a les Evaux, la zone de la mairie et puis la zone villas François-Chavaz, la Genevrière et le chemin du Barbolet.

Donc, en fait, l'idée c'est vraiment de travailler de manière proche avec la population et d'avoir des retours. C'est pour cela qu'on a donc déposé des flyers dans toutes les boîtes aux lettres des zones concernées. On a aussi mis des affiches sur les candélabres, mais aussi une affiche F4 à l'entrée des zones pour avertir la population qu'il allait y avoir des changements.

On peut aujourd'hui dans l'ensemble, hein, dire que cette première mesure s'est bien passée, parce que pour chaque zone on a trouvé un compromis et cela grâce aux discussions qui se sont faites avec la population. Il y a vraiment ... je profite d'évoquer... je profite que l'on évoque ce sujet pour vraiment remercier le Secteur développement durable qui a investi et qui a pris un temps considérable, et cela a porté ses fruits, pour échanger avec la population et avoir un retour.

Les échanges n'étaient pas toujours faciles, parce qu'évidemment comme vous l'avez évoqué Madame BEAUSOLEIL, et heu... c'est... quand on éteint la lumière, et bien il y a une certaine peur qui s'installe, on ne se sent pas forcément en sécurité. Donc, les réactions étaient parfois tendues et parfois même agressives, mais voilà, c'est pour cela nous a, heu.. on a pris le temps d'écouter les personnes et de remédier à leur, heu... et de trouver une solution, un compromis qui convient à tout le monde.

Et ce qu'il y a d'intéressant avec cette extinction c'est que d'une rue à l'autre, les comportements et les réactions sont très variés. Certaines rues, il n'y a pas du tout de réaction, d'autres nous ont félicités pour cette initiative, d'autres comme je vous l'ai dit, étaient, heu.. cette peur a rendu la discussion un petit peu plus tendue, mais en tout cas et c'est pour cela que j'insiste sur la collaboration et la discussion avec les habitants, c'est que dans l'ensemble, et bien il y a eu vraiment de nombreux remerciements par rapport à l'accompagnement et au soutien et à l'écoute que l'on a eus vis-à-vis de la population.

Mais un compromis on trouve à chaque fois, et puis on va aussi profiter des travaux qui sont faits pour voir comment est-ce que l'on peut mettre un éclairage peut-être plus bas, c'est vraiment une réflexion que l'on mène sur ce chemin. Merci.

M. RITTER (EVL) : Oui, merci Monsieur le Président. Ça me fait monter les tours ce que je viens d'entendre. Bien passé le plan lumière ? Je ne sais pas les informations que vous avez eues, mais moi toutes les remarques que j'ai eues de mon voisinage, c'est une catastrophe ce plan lumière.

Donc, moi j'ai toute une feuille où j'ai des questions à poser, que je voulais poser à la fin, mais on en parle maintenant, donc je voulais savoir si on peut en parler maintenant ou si je les pose à la fin. Alors je vais les reprendre à la fin, merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci. Malheureusement, je n'ai pas vraiment eu ma réponse. C'est vrai qu'il y a même des courriers qui ont été envoyés à la mairie, me semble-t-il, signés par beaucoup de personnes ou alors en préparation.

Est-ce que la réponse aujourd'hui c'est que, à court terme, va rester tel qu'il est ou alors est-ce que l'on doit attendre les travaux, sachant que là on vote, si je ne me trompe pas, un crédit d'étude.

Donc, à quel horizon des ajustements vont être faits, c'est ma question.

Mme la Maire : Alors en fait à la Genevrière on a rallumé, hein, les lampes sont rallumées. On a mis... au début c'était une extinction totale et puis maintenant on est passé à une extinction, je peux vérifier dans mes documents et je peux vous dire à la pause précisément comme ça on ne perd pas trop de temps. Mais là, l'extinction c'est de 22 heures à 5 heures du matin et puis à d'autres zones c'est de 1 heure à 5 heures du matin.

Et puis donc, on va profiter de voir quel type d'éclairage est-ce que l'on peut mettre en place pour que les gens se sentent en sécurité et se sentent bien.

Je vois qu'il y a un certain nombre de conseillers municipaux qui sont surpris qu'on aborde ce sujet, mais voilà je voulais... heu, je sais que cela a suscité pas mal de réactions et je voulais revenir ... enfin c'est pour cela que j'ai fait des précisions et puis j'en profite pour dire que vous vous avez eu ces réactions Monsieur RITTER et puis nous, et bien la commune on a l'ensemble. Donc, vous vous avez eu votre quartier et nous on a eu l'ensemble des autres quartiers.

Mais je propose que l'on continue et qu'on évite le ping-pong et puis qu'on aborde le sujet plus tard.

Le Président (PLR) : Parce que l'objet en lui-même ne porte pas sur le plan lumière, et ça on va le reprendre dans les questions après.

M. RITTER (EVL) : Forcément, notre quartier était éteint donc, forcément, les gens qui y habitent ne vont pas être contents, et puis ceux qui habitent à la cité où il n'y a pas de quartier .. de zones qui sont éteintes, ils ne vont pas être négatifs. Donc, ça c'est un argument qui n'est pas valable, je suis désolé. Mais on en reparlera tout à l'heure, merci.

Le Président (PLR) : Alors y a-t-il des prises de paroles encore demandées concernant le chemin de la Genevrière, le crédit d'étude de Fr. 141'000.00, projet de délibération 2449 ? Cela ne semble pas être le cas. Donc je vais le mettre en procédure de vote. Ah il faut le lire tout d'abord, les invites, excuse-moi Nathalie, et c'est à toi. (Lecture) Merci Madame KELLER. Donc nous allons cette fois passer à la procédure de vote. Celles et ceux qui acceptent ce projet de délibération appuieront sur le +, celles et ceux qui s'abstiennent le 0, celles et ceux qui s'opposent le - . Le vote est lancé.

Le projet de délibération 2449 est accepté par 26 oui (27 votants).

Délibération 2449 dont la teneur est la suivante :

« Vu la loi fédérale de protection des eaux, article 7, alinéa 1

Vu l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux, article 5

Vu le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) adopté par le Conseil d'Etat le 12 juin 2013 et mis à jour en 2023

Vu le suivi de l'exploitation de notre réseau d'assainissement par les Services industriels de Genève (SIG) et les rapports y relatifs

Vu les défauts constatés sur des sites spécifiques du réseau lors des visites effectuées par SIG

Vu la nécessité de conserver en bon état et l'obligation d'entretenir le patrimoine routier

Vu les dégradations subies par les chaussées suite aux multiples sollicitations et la mise en œuvre toujours plus fréquente de réfections ponctuelles

Vu la loi cantonale sur les routes (L 1 10)

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre e et m et la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05), articles 89 et suivants et 95 et suivants

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :*à la majorité simple**par 26 oui sur 27 conseillères municipales et conseillers municipaux*

1. *De procéder à une étude pour Fr. 141'000.00 en vue de la remise en état des réseaux d'évacuation et de réfection de la chaussée au chemin de la Genevrière ;*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 141'000.00 destiné à cette étude ;*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
4. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;*
5. *En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;*
6. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 141'000.00 afin de permettre l'exécution de cette étude ;*
7. *De prendre note que, en ce qui concerne la remise en état du réseau d'évacuation des eaux, le montant effectivement dépensé pour cette étude sera remboursé en grande partie (ratio encore à valider) par le Fonds intercommunal d'assainissement.»*

* * *

9) Cimetière municipal – Réaménagement et végétalisation – Crédit de réalisation de Fr. 1'158'000.00 (projet de délibération 2450)

Le Président (PLR) : S'agissant d'un nouvel objet, y a-t-il des personnes qui s'opposent à son entrée en matière ? (Silence). Cela ne semble pas être le cas, donc nous pouvons passer à ce projet de délibération 2450 cimetière municipal – réaménagement et végétalisation – crédit de réalisation de Fr. 1'158'000.00.

Madame la Maire vous avez la parole.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Donc, voilà, vous avez là, on vous propose un projet de délibération de réalisation. Vous avez voté le crédit d'étude en novembre 2023, et puis on arrive à la phase de la réalisation.

Le cimetière municipal n'a pas changé d'aspect depuis 1975, il y a pratiquement 50 ans. Aujourd'hui ce cimetière est un îlot de chaleur et en tenant compte des motions qui ont été rédigées dans cet hémicycle lors de l'ancienne législature, hein.

En octobre 2018, une motion demande d'atténuer les effets de la canicule. Une autre déposée en 2019 qui demande pour une augmentation de la plantation d'arbres hors forêt. Et bien, avec ce projet de réalisation nous vous proposons de planter 27 arbres, de nombreux arbustes et des plantes vivaces.

Il y a un réchauffement du climat qui est ressenti, et la nature principalement minérale du cimetière en fait vraiment un îlot de chaleur. Et donc, nous souhaitons améliorer à la fois le confort des visiteurs, mais aussi des jardiniers qui travaillent dans ce lieu.

Maintenant, je vais évoquer les fréquentations du cimetière. Le cimetière abrite la sépulture de plus de 1'500 personnes et les jardiniers ont comptabilisé le nombre de visiteurs par jour, il y en a environ une trentaine.

Et actuellement, il y a plus de 80 cérémonies par année, et donc les personnes qui fréquentent se plaignent du manque d'ombre et aussi du manque de bancs pour pouvoir se reposer. Les personnes âgées aussi, par exemple, qui sont en déambulateurs ou avec une canne ou chaise roulante, éventuellement les familles qui viennent avec des poussettes. Et bien aujourd'hui ces personnes se déplacent difficilement sur le chemin en gravier épais. Et là, avec ce projet, il y aura une mise en place d'une trame en chemin en dur et c'est un soulagement pour ces personnes-là.

Et voilà, c'est aussi un lieu... ça peut aussi être un lieu de passage pour les personnes qui fréquentent le Jardin Robinson ou qui se rendent aux Evaux. Mais, en tout cas, il nous a semblé important de valoriser ce lieu parce que symboliquement c'est important pour notre population qui n'est pas aujourd'hui à l'aise et les cérémonies sont des moments importants pour les proches et leur famille.

Donc si ce projet se réalise, notre cimetière deviendra un parc qui sera fréquenté et cela va certainement augmenter le nombre de visiteurs et la durée que les visiteurs y passeront et on pourra peut-être le comparer au cimetière des Rois qui se trouve à la Jonction, à la rue des Rois. Merci.

Mme ISABELLA VALENZI (Ve) : Merci Monsieur le Président. Le groupe des Verts remercie les services et demande un renvoi en commission. Donc, on demande le renvoi en commission et on aimerait que la commission veille à ce que cet espace soit adapté à la mobilité réduite et à en faire un lieu de fraîcheur pour tous, merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. C'est pour soutenir le renvoi en commission, il est très important, heu, je pense qu'il est important de réaliser ces travaux, je les aurai presque votés sur le siège, tellement c'est important. C'est le coin et les fréquentations que l'on a, moi j'y vais moi-même assez régulièrement là-bas, j'ai trois membres de ma famille. Et il est vrai que l'été c'est compliqué, très compliqué même.

Donc, voilà on va en commission, donc on va soutenir, je vais soutenir le renvoi en commission. Merci Monsieur le Président.

M. C. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Le groupe socialiste est favorable à la réalisation de travaux visant à améliorer le cimetière, lieu de recueillement et de souvenirs des défunts, dont la gestion incombe à la collectivité publique, espace symbolique à part, important, tant pour les individus que pour la communauté, il doit en effet offrir un cadre paysagé de qualité propice à l'apaisement et au recueillement.

Ces travaux sont d'autant plus nécessaires que le cimetière date des années 1970 comme cela a été mentionné et que les effets du réchauffement climatique s'y font particulièrement ressentir en été.

A cela s'ajoute le fait que ces mêmes éléments rendent difficile le travail des employés communaux.

Le groupe socialiste demande néanmoins un renvoi en commission afin d'approfondir le dossier notamment le processus et les éléments ayant conduit aux propositions et coûts annoncés.

Le groupe socialiste se pose aussi des questions quant à l'impact des travaux sur les surfaces destinées aux sépultures dans un contexte où une extension du cimetière est envisagée à terme afin de répondre aux besoins d'une population onésienne croissante.

Enfin, le groupe socialiste aurait souhaité rencontrer l'entreprise qui a été retenue et avoir des informations sur le processus d'appel d'offres.

Le groupe socialiste suggère d'ailleurs plus largement que dans tous les dossiers où une entreprise a été sélectionnée, ces dernières soient nommées et brièvement présentées, et que le processus de sélection soit succinctement décrit. Je vous remercie.

Mme PERROTTET (EVL) : Merci Monsieur le Président. Le groupe Echo Vert Libéraux euh... demande comme quoi que ce soit un renvoi en commission, excusez-moi.

J'aimerais juste revenir sur une chose que Madame la Maire a dite. J'espère jamais que notre cimetière devienne le cimetière des Rois, avec des passages, parce que quand il y a des enterrements c'est très compliqué.

Et j'aimerais juste que cela ne soit pas un lieu de passage, mais juste un lieu vraiment où on puisse se recueillir, voilà.

M. SUCHET (PLR) : Merci Monsieur le Président. Le groupe PLR ne souhaite pas le renvoi en commission, aimerait voter sur le siège ce projet qui nous paraît abouti et qui va tout à fait dans le sens de ce qui a été demandé, merci.

Le Président (PLR) : Merci Monsieur SUCHET. Alors, on va voter sur le renvoi en commission. Celles et ceux qui approuvent le renvoi en commission appuieront sur le +, celles et ceux qui s'abstiennent le 0, celles et ceux qui refusent le renvoi en commission le -, le vote est lancé.

Le renvoi en commission du projet de délibération 2450 est accepté par 19 oui, 5 non, 1 abstention (27 votants).

10) Stade municipal (terrain A) et terrain François-Chavaz – Réfections complètes – Crédit d'étude de Fr. 146'000.00 (projet de délibération 2451)

Le Président (PLR) : S'agissant d'un objet, y a-t-il des personnes qui s'opposent à son entrée en matière ? Ça ne semble pas être le cas. Il s'agit donc du stade municipal (terrain A) et terrain François-Chavaz – réfections complètes – crédit d'étude de Fr. 146'000.00, projet de délibération 2451. Madame YUNUS EBENER vous avez la parole.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Donc, je ne sais pas si vous vous rappelez, mais Monsieur VESELI avait posé une question concernant ce terrain lors du Conseil municipal au mois de novembre. Il a interpellé le Conseil administratif sur la qualité du terrain des stades, des stades municipaux, et on avait répondu que l'on était en train de mener une enquête, une consultation.

Et bien voilà, nous avons mené l'enquête, nous avons consulté et la Ville d'Onex a deux terrains de foot en gazon naturel, le terrain principal du stade qui a 55 ans et le petit terrain à François-Chavaz qui lui a 34 ans.

Et ces dernières années, il y a une utilisation soutenue de ces terrains de foot, donc, progressivement la qualité de ces terrains sportifs a diminué et il y a une baisse de leur perméabilité, hein, qui est aujourd'hui quasi nulle. Il arrive même parfois qu'en période d'humidité, et bien il y a une telle saturation d'eau que, très rapidement, ce n'est plus possible de pratiquer du sport sur ces terrains. Et le problème c'est que cela nous amène à une baisse du créneau disponible pour les joueurs.

Alors, bien entendu que cette discussion nous l'avons aussi menée en étroite collaboration avec le comité de FC Onex et son président en particulier, avec qui on a discuté et qui nous a dit vraiment il y a un déficit des créneaux pour ses équipes qui sont en augmentation.

Il nous a donné un chiffre qui est intéressant. Donc, il tient bien entendu des statistiques et il y a 5-10 ans il y avait en tout 20-24 équipes et 400 membres dans le club.

Et bien aujourd'hui, 5-10 ans plus tard, on se retrouve avec 960 joueurs. Et ce que constate aussi le comité du FC Onex, c'est que les clubs de foot des alentours, des autres communes, avec qui nous sommes voisins, et bien ils ont tendance à fermer leurs portes parce qu'ils se lancent dans un sport plutôt élitiste et ils veulent vraiment garder les meilleurs.

Ayant eu cette discussion avec le président, lui il n'est pas du tout dans cet état d'esprit et son état d'esprit, c'est vraiment d'accepter un maximum de joueurs onésiens, de les faire jouer et c'est ça qui compte. Il n'est pas du tout dans une démarche d'élitisme plutôt dans une démarche où quand les enfants veulent jouer, et bien il les fait participer.

Donc, le constat auquel on arrive aujourd'hui c'est l'état, dans quel état sont ces deux terrains, hein, terrain du stade et puis terrain de François-Chavaz. C'est évident qu'aujourd'hui nous devons investir sur ces deux terrains si on souhaite que le foot continue et comme il y a une demande importante, c'est la seule solution que nous avons c'est évidemment de transformer ces deux terrains.

Alors soit on transforme les deux terrains en synthétique, soit on en transforme un en synthétique et puis l'autre en synthétique et/ou en naturel, il faut mener une étude pour cela.

Et c'est pour cela que nous vous proposons cette étude c'est de transformer le stade en terrain synthétique parce que finalement le terrain naturel c'est seulement 14 heures par semaine qu'il peut être utilisé. Tandis que le terrain synthétique, et bien il n'y a pas de limites de l'utilisation et au niveau de la météo, même quand il pleut et bien il n'y a pas de ... c'est indépendant. Le terrain synthétique peut s'utiliser indépendamment d'une mauvaise météo, tandis que pour les terrains naturels, quand il pleut et bien parfois les entraînements sont renvoyés.

Donc, à ce niveau-là, c'est un peu le même investissement.

Et puis, il y a cette question par rapport au terrain de François-Chavaz. Avec François-Chavaz on propose vraiment de faire ces deux études parce qu'il y a toute la question du cimetière. La question du cimetière c'est que si on doit agrandir le cimetière, forcément on va empiéter sur le terrain de François-Chavaz.

Donc, je pense que c'est une discussion que nous allons devoir avoir lors de la réalisation, de dire est-ce qu'on investit tant sachant qu'il y a éventuellement ce risque.

Et puis, maintenant bien entendu que nous avons aussi réfléchi sur qu'est-ce qui est plus écologique ? Est-ce que c'est le terrain synthétique qui est écologique ou est-ce que c'est le terrain naturel ? Alors là c'est assez intéressant et les débats ont déjà été menés lors de l'ancienne législature, hein quand le terrain des Tattes a été heu... on a choisi de le synthétiser. Et finalement, ce que l'on se rend compte c'est que les études hein, les études, les débats nous prouvent que finalement il n'y en pas un qui est plus écologique que l'autre.

Alors si je vous donne un peu plus d'informations sur le sujet c'est que le terrain synthétique son coût écologique est lors de sa construction, parce que voilà il faut extraire du pétrole, il faut produire le plastique, il faut le transporter, et lors du traitement de fin de vie. Donc, là de nouveau des transports, des décharges, l'incinération, il faut incinérer le plastique.

Alors que le terrain naturel lui, il est plus coûteux au niveau écologique dans sa maintenance, c'est-à-dire au quotidien, parce qu'après chaque tonte il faut remettre la peinture, il faut mettre de l'engrais, des fongicides et tout ça, évidemment, que ça pollue.

Et puis le service a fait un exercice que j'ai trouvé assez intéressant, c'est qu'il a pris un rapport qui analyse dix études différentes pour savoir lequel est le plus écologique. Et en fait, dans ces dix études différentes, à chaque fois on arrive à des conclusions. Il y a trois conclusions qui disent que le terrain naturel est préférable. Il y a quatre conclusions qui disent que le terrain synthétique est préférable et il y a trois conclusions qui n'arrivent pas forcément à départir. Donc, voilà, c'est écologiquement, les avis sont partagés, mais voilà c'est un projet d'étude et il faudra vraiment avoir la discussion et le débat lors de la réalisation, merci.

M. RITTER (EVL) : Merci Monsieur le Président. Donc, à la lecture de ce projet de délibération, j'étais farouchement opposé à la transformation de terrain en synthétique pour ces raisons écologiques justement principalement, tels que ce sont des gros îlots de chaleur, c'est une pollution importante de plastique qui se retrouve dans les eaux, c'est aussi des hydrocarbures aromatiques polycycliques HAP cancérigènes qui sont utilisés pour faire ces terrains.

En plus, il y a aussi le risque de blessures qui est beaucoup plus intéressant sur ces terrains synthétiques que sur les terrains en herbe.

Et finalement, après réflexion et au vu du rôle social que représente le football pour les jeunes, je demande un renvoi en commission avec audition du président du FC Onex, Monsieur MARGARONE. Merci.

M. T. SANTARELLI (Ve) : Merci Monsieur le Président. Nous le groupe des Verts sommes favorables au crédit d'étude pour la réfection complète des terrains du FC Onex.

En termes d'écologie, les études ne prouvent pas qu'un terrain naturel soit plus respectueux qu'un terrain synthétique comme vous l'avez dit Madame YUNUS EBENER, car on utilise beaucoup d'eau pour l'arroser, des engrais et de la peinture pour marquer les lignes après chaque tonte. Le gazon naturel demande donc beaucoup d'entretien.

Le stade actuel, on le sait, est en très mauvais état. Un terrain synthétique permettrait de jouer et s'entraîner toute l'année et en permanence. Il serait cependant intéressant d'étudier l'éventuelle pollution des sols liés au terrain synthétique.

Nous pensons qu'il serait intéressant de se pencher sur le fait de pouvoir faire un terrain synthétique dit naturel qui pourrait être en liège ou en noyaux d'olives par exemple.

De plus, nous pensons que le fait de faire un terrain synthétique permettrait justement une croissance encore plus grande du FC Onex due aux équipes qui pourraient jouer de plus en plus dessus, même si en tant que joueur de foot, j'apprécie grandement jouer sur un terrain en herbe, je pense que pour le FC Onex c'est très intéressant de pouvoir jouer avec plus d'équipes.

Le Président (PLR) : Monsieur SANTARELLI j'ose vous demander, j'aurai dû le préciser, concernant la demande de renvoi en commission, si vous êtes favorables au renvoi en commission ?

M. T. SANTARELLI (Ve) : Non, nous ne sommes pas favorables.

Le Président (PLR) : Merci Monsieur SANTARELLI. Donc, sur le renvoi en commission, je passe la parole à Monsieur VESELI.

M. VESELI (S) : Merci Monsieur le Président. On sera aussi contre le renvoi en commission. L'idée est bonne, mais on pense que le besoin est là et il faut qu'on aille de l'avant. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Je pense que c'est nécessaire d'avoir un renvoi en commission pour la raison suivante : le débat au niveau écologique, de savoir si on a un terrain naturel ou un terrain synthétique, c'est vraiment rester le nez collé sur le gazon.

Le gros problème écologique c'est l'éclairage. Et on nous parle de plan lumière, on enlève des lumières dans les petits chemins où il n'y a pas de trottoirs, où on peut embêter les riverains en disant : « Voilà, vous êtes dans un endroit privilégié, heu, on ne va pas encore faire quelque chose pour vous, donc on ne va pas investir pour mettre des éclairages plus doux ou plus adaptés à la faune. » Et puis là, on a des terrains qui sont avec des éclairages

qui sont très consommateurs en énergie et qui perturbent passablement la faune toute l'année puisque ces terrains sont pratiquement éclairés tout le temps.

Moi, je ne pense pas que pour faire du sport on ait besoin d'éclairages comme ça. L'avenir c'est justement d'arriver vers des solutions durables, c'est-à-dire d'avoir des activités sportives qui soient aussi réfléchies dans le sens de la durabilité, s'affranchir de ces éclairages artificiels qui sont nuisibles pour la faune et puis qui ne sont pas adaptés non plus à l'humain, dans le sens où on ne respecte absolument pas l'horloge biologique et les rythmes biologiques en ayant des éclairages aussi intenses et aussi longs.

Donc j'ai fait un peu long, mais je pense qu'on ne se pose pas toujours les bonnes questions. Et j'aimerais bien que cette question d'éclairage des installations publiques soit aussi intégrée dans la réflexion du plan lumière et puis que l'on ait une cohérence si on veut éteindre des lumières c'est celles-là qu'on peut éteindre en premier. Merci.

Le Président (PLR) : Donc vous demandez le renvoi en commission ?

M. SUCHET (PLR) : Pour cette raison-là je demande le renvoi en commission.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Nous allons soutenir le renvoi en commission, déjà pour savoir si les personnes les plus intéressées, donc les joueurs sont plus d'accord d'avoir un terrain synthétique ou un terrain naturel ? Moi je pense que c'est le terrain naturel qui va primer.

Le Président (PLR) : Bien, c'est la question, on ne l'aura pas là, enfin... il y a des joueurs, mais [rires], on renvoie en commission ou pas ? Oui ? Merci Monsieur AMBORD. Madame BEAUSOLEIL vous avez la parole.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Je vous remercie Monsieur le Président. Madame YUNUS EBENER justement elle a précisé que les équipes ont été associées à ce projet et je voulais demander à Monsieur RITTER, je ne comprends pas la motivation du renvoi en commission pour aller auditionner les équipes. Quelle était la... je comprends bien le PLR, et la lumière je ne m'y connais pas du tout sur cette thématique donc je me réjouis d'avoir la réponse de Madame YUNUS EBENER, mais j'aimerais comprendre pourquoi le renvoi en commission pour les Echo Vert Libéraux, merci.

M. RITTER (EVL) : Oui, merci Madame BEAUSOLEIL. Alors là j'ai lu pas mal d'informations sur internet, donc sur internet on trouve de tout, toujours. Donc, moi j'aimerais bien me faire une opinion. Pour moi d'après ce que j'ai pu lire le terrain synthétique c'est une catastrophe environnementale. Par exemple on parle de l'îlot de chaleur au cimetière, puis 10 mètres à côté on veut créer un îlot de chaleur, donc c'est complètement paradoxal.

Donc moi j'aimerais avoir des précisions à ce niveau-là, merci.

M. AMBORD (MCG) : Juste une précision, si vous pouvez me répondre. Est-ce que déjà les joueurs ont préféré avoir un terrain synthétique c'est ça ? Ok, je suis étonné, merci.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Alors bien entendu qu'on a discuté avec le comité du FC Onex, on est en proche collaboration. Pour eux, par rapport à avoir un terrain naturel ou synthétique, pour répondre à Monsieur AMBORD, je pense que c'est entre guillemets, hein, je me permets cette expression, c'est un crève-cœur. C'est sûr que c'est plus agréable pour les joueurs d'être sur un terrain naturel. Mais ils sont arrivés au bout de l'exercice.

Encore aujourd'hui, j'ai eu Monsieur Orazio MARGARONE au téléphone pour discuter d'un certain nombre de sujets et puis il m'a dit et bien en fait on n'arrive plus à tourner. On est vraiment en manque de créneaux horaire. Il y a eu une réelle augmentation de la demande du foot. Il insiste toujours sur les équipes féminines. Il y a une augmentation aussi des filles qui souhaitent jouer au foot et ils sont coincés. Alors évidemment que si on avait plus de terrains de foot, on préférerait jouer sur le naturel. Mais ce n'est pas le cas.

Et on est pris, voilà, on est pris par cette ... comment dire, ce fait d'être en augmentation et d'avoir peu de... et d'avoir autant de joueurs.

Et puis concernant heu... alors j'ai bien imaginé qu'il allait y avoir au sein de cet hémicycle cette discussion, de savoir ce qui est écologique. Et j'en ai discuté avec Monsieur Jacques DUPASQUIER le chef du Secteur des jardiniers qui a regardé et puis qui a dit... il ne pourra pas vous répondre plus si on va en commission. Et c'est pour ça qu'il m'a fait cette réponse. Il a regardé ses études, il a dit mais on a de tout, et quelque part c'est difficile de trancher et même si on va en commission pour discuter de cela, il ne pourra pas vous donner une autre réponse que ce que je viens de vous donner, parce qu'on en a discuté ces derniers jours.

Et puis, concernant la lumière, alors ça va s'inscrire dans le plan lumière bien sûr, hein, parce que dernièrement il devait y avoir des changements par rapport aux lumières et par rapport aux stades et j'ai vraiment demandé aux jardiniers, aux deux secteurs des espaces verts et puis du sport, de toujours être en contact par rapport à la lumière de nos espaces sportifs et de nos espaces verts, avec la stratégie lumière que nous avons à Onex. Oui, cela va être pris en compte.

Le Président (PLR) : Merci Madame YUNUS EBENER. Je rappelle qu'on parle sur le renvoi en commission. Alors Monsieur RITTER vous voulez reprendre la parole sur le renvoi en commission ?

M. RITTER (EVL) : Oui, merci Monsieur le Président. C'était pour argumenter un petit peu. En commission, on aurait aussi pu parler de savoir s'il n'y a pas d'autres terrains de football qui sont possibles, je ne sais pas.

Vous dites non, mais là, le parti socialiste a un projet de faire une piscine. Donc, les terrains semblerait-il existent, donc pourquoi pas y mettre un terrain de football, on ne peut pas tout avoir ! Le football c'est un sport d'extérieur, donc saisonnier, donc moi ça ne me choque pas qu'on ne puisse pas jouer parce qu'il pleut un petit peu. Il y a d'autres sports qui ne sont pas praticables quand la météo ne s'y prête pas. Donc, moi c'est tous des questions que j'ai et pour cela j'aimerais aller en commission, merci.

Le Président (PLR) : Merci Monsieur RITTER. Alors pour le renvoi en commission ou contre, je vous invite à passer à la procédure de vote. Pour le renvoi en commission de cette délibération, celles et ceux qui sont pour le renvoi appuieront sur le + celles et ceux qui s'abstiennent sur le 0, celles et ceux qui sont contre le -, le vote est lancé.

Le renvoi en commission du projet de délibération 2451 est refusé par 8 oui, 17 non, 1 abstention (27 votants).

Je ne sais pas si vous voulez prolonger le débat sur ce sujet ? Monsieur RITTER vous avez à nouveau la parole.

M. RITTER (EVL) : Bien sûr, merci Monsieur le Président. Moi, je suis très déçu que le renvoi ait été refusé. Euh, encore cette semaine il y a eu un article dans la Tribune de Genève, dans le 20 Minutes, etc., sur la quantité de plastique qu'on retrouve dans nos rivières, dans nos lacs. Ces terrains en synthétique en sont des forts contributeurs. Toutes les années, semblerait-il, qu'il faut rajouter de la matière, de la matière enfin moi je ne suis pas un spécialiste de ces terrains, mais il faut rajouter de la matière. Puis avec la pluie c'est lavé et puis ça finit dans ... bah chez nous ça sera dans le Rhône.

Et puis, il semblerait aussi que ces terrains ont une durée de vie de 8 à 10 ans. Alors ces 8 à 10 ans, c'est des tonnes et des tonnes de matière synthétique qui sont utilisées. Vous l'avez dit à la production, mais aussi en déchets.

Donc, personnellement, je ne vois pas trop l'avantage environnemental. Il faut aussi utiliser de l'eau pour les refroidir. En été, en canicule on ne peut pas les utiliser non plus parce qu'il fait des températures tellement élevées que c'est injouable aussi, donc, moi je ne suis pas convaincu et personnellement je m'abstiendrai de voter ce projet de délibération pour ces raisons-là, merci.

M. VESELI (S) : Merci Monsieur le Président. Je serais intéressé par recevoir l'article sur le fait qu'on ne puisse pas utiliser le terrain synthétique l'été, parce que ça ce n'est pas vrai du tout. Durant l'été, le terrain B du FC Onex est utilisé. Je suis membre du FC Onex depuis une quinzaine d'années et ça je peux vous le garantir.

Tout d'abord, je voulais remercier les équipes communales pour le travail réalisé qui montre qu'il est plus que nécessaire d'agir vu l'état actuel des terrains de foot du FC Onex.

Le FC Onex reste l'association qui touche directement et indirectement le plus grand nombre d'Onésiens, d'Onésiennes, 960. Je voulais prendre un petit exemple : la commune de Vernier qui a transformé donc ses terrains en gazon synthétique en 2010, résultat augmentation de 30 % des créneaux disponibles, permettant d'accueillir plus d'équipes tout en divisant les coûts de maintenance liés au gazon naturel.

Bien que l'investissement initial pour le gazon synthétique soit plus élevé, les coûts d'entretien sur 10 ans sont réduits à 50 %.

L'état actuel des terrains ne permet pas une utilisation optimale, surtout en cas d'intempéries. Le gazon synthétique offre une solution à long terme. La transformation

permettrait une utilisation accrue des terrains pour répondre à la demande croissante, comme a pu le dire la Maire.

Alors, moi, ce qui était aussi important pour moi c'était vraiment de mettre en avant le rôle du FC Onex sur la commune qui joue un rôle, même au niveau du social, tellement énorme.

Donc, c'est vrai que cet investissement va permettre de renforcer, donc tout d'abord les infrastructures sportives locales, mais surtout prévenir les comportements à risques des jeunes. Un grand nombre de jeunes qui rencontrent des difficultés au quotidien sont présents au FC Onex. Donc, il y a aussi un travail avec les travailleurs sociaux de la commune qui est réalisé.

Donc, moi pour ces différentes raisons je soutiendrai ce projet de délibération, merci.

Mme GIROUD (Ve) : Oui, merci. Alors je voudrais répondre à Monsieur RITTER. Il a entièrement raison et ces terrains synthétiques c'est quelque chose de néfaste, fait à partir de morceaux de pneu usés.

Donc, c'est pourquoi la norme européenne les interdit ou va prochainement les interdire, donc je ne pense ce ne sera pas ça que nous utiliserons, en tout cas je ne voudrais pas un terrain tel quel.

Et il existe de nombreuses communes en Suisse qui en ont déjà fait l'expérience. Il existe comme Monsieur SANTARELLI l'a dit des terrains synthétiques dits naturels, faits à partir de liège, de noyaux de cerise et d'autres éléments comme ça.

Même s'ils se retrouvent dans la nature parce qu'automatiquement ils vont être un peu dispersés, ne sont pas néfastes, ni cancérogènes et sont tout à fait ok.

Donc, c'est pour ça que nous allons soutenir ce projet et puis on verra ce qu'il en est au moment de la délibération. Et effectivement, si on nous amène des matières interdites par les normes européennes ou tout synthétique ou des vieux pneus, là nous dirons non, voilà, merci.

M. SUCHET (PLR) : Le groupe PLR va soutenir ce projet. On est absolument pour le sport, mais on espère bien que la question de l'éclairage soit vraiment sérieusement revue, et si on met un terrain synthétique et que l'on aura des créneaux élargis, j'espère que ce ne sera pas en direction de la nuit et que l'on va prolonger encore l'éclairage plus qu'avant. Donc que ce soit des créneaux pour les jours où il fait mauvais temps et pour avoir plus d'utilisations, de réfléchir à l'utilisation optimum mais en tenant compte de l'éclairage aussi, l'éclairage minimum.

Parce que moi la plupart des endroits où je vois vers chez moi aussi à Plan-les-Quates, ces terrains qui sont éclairés le soir jusqu'à 11 heures alors qu'il y a personne qui joue, c'est un scandale ! Et là il y a vraiment un problème d'économie d'énergie mais aussi de respect de la nature et de l'environnement, merci.

M. C. SANTARELLI (S) : Oui, en tout cas, reprendre ce qui a déjà été mentionné. Dans les terrains synthétiques nouvelle génération effectivement les impacts écologiques sont nettement, nettement moins importants et je pense que ça fera partie des critères lors de l'étude, viser les terrains synthétiques les moins polluants possible.

J'aimerais quand même rappeler que sur le stade d'Onex il y a déjà un terrain synthétique. Donc j'imagine que cette discussion a déjà eu lieu à l'époque.

Et puis concernant la question de la lumière, moi j'y suis sensible, je pense que c'est un point très important, sauf qu'il ne dépend pas ou vraiment très marginalement de la surface utilisée, hein, ici on est train de parler de la nécessité effectivement d'avoir une surface qui soit plus longuement et plus largement utilisable, voilà. Je pense que la réflexion sur la lumière doit être abordée, mais ne me semble pas directement en lien encore une fois avec la surface, merci.

M. RITTER (EVL) : Oui, merci Monsieur le Président. Donc, pour bien préciser, moi je ne suis pas opposé à la réfection de ces terrains de football bien entendu, c'est que le côté synthétique du terrain. Donc c'est pour cela que je vais m'abstenir.

Maintenant pour répondre à Monsieur VESELI, pour les sources, je lui ai envoyé mes sources que j'ai lues, par email, et il y est écrit que, excusez-moi, je vais juste lire une phrase-là : cette accumulation de chaleur entraîne une surchauffe des pieds des joueurs, particulièrement au niveau de la semelle et des crampons, voilà. Vous pourrez lire ça dans les trucs et j'ai aussi lu à quelque part, mais je ne sais plus où qu'on avait atteint des températures de bien plus de 40 degrés, merci.

M. SUCHET (PLR) : Oui je ne vais pas prolonger, mais mon souci pour l'éclairage c'est justement de ne pas encore prolonger la période d'éclairage le soir, c'est ça, de dire on va augmenter les créneaux avec des terrains synthétiques ça veut dire aussi on va pouvoir utiliser jour et nuit le terrain sans l'user et puis on va pouvoir laisser jusqu'à minuit la lumière au stade, voilà c'était ça.

M. MOSCHELLA (EVL) : Oui, merci Monsieur le Président. Je rebondis très rapidement sur le domaine... le sujet de la lumière qu'a évoqué Monsieur SUCHET. Ne pas oublier aussi les voisins, enfin les riverains tout simplement qui ont leurs balcons et leurs fenêtres qui donnent sur les terrains et qui subissent vraiment une grosse nuisance au quotidien.

Bon, en s'installant là ils connaissaient la situation, mais il s'agirait de réduire plutôt cela que l'augmenter et en ce sens-là, je rejoins votre argument Monsieur SUCHET.

M. T. SANTARELLI (Ve) : Merci. Merci Sven RITTER de vous inquiéter des pieds des joueurs. En tant que joueur, il est vrai que sur un synthétique on a souvent chaud l'été, mais l'ACGF a mis en place des règles au-delà. Au-delà de 30 degrés il y a des pauses boissons et c'est là où on peut se rafraîchir la tête et les pieds grâce à de l'eau. Donc, ça n'a jamais dérangé des joueurs et même on est contents de pouvoir jouer même s'il fait très chaud.

Et concernant l'éclairage, j'imagine que le fait qu'il y ait deux terrains synthétiques permettra justement de jouer moins tard dans la nuit, vu que plus d'équipes pourront jouer et, du coup, les créneaux seront un peu plus dispersés dans la soirée. Après ce ne sont que des spéculations.

M. MOSCHELLA (EVL) : Excusez-moi, une question m'est venue pour le Conseil administratif. Dans l'étude vous pouvez confirmer que ce ne sera pas, du coup, la substance de pneus qui sera utilisée pour les synthétiques mais que d'autres options seront étudiées ? ça c'est important pour nous, oui.

Mme la Maire : Oui, je peux rassurer Monsieur MOSCHELLA. On va bien entendu aller dans ce sens-là et de toute façon on viendra avec un projet de réalisation, hein. Et si vous n'êtes pas satisfaits, vous pouvez le renvoyer. Mais on va bien entendu, avec toutes les remarques que vous faites, on va tenir compte de vos remarques et nous notre but c'est d'avoir un espace sportif le plus écologique possible. Donc, si on peut aller dans ce sens-là, c'est ce que l'on va faire, bien entendu.

Et puis concernant la pollution du plastique, il faut savoir que la pollution du plastique que l'on trouve dans nos cours d'eau et dans l'eau d'une manière générale, ça vient principalement des pneus des voitures et du frottement des pneus des voitures. Donc, c'est sûr que la voiture au niveau de la pollution, c'est important.

Et je comprends votre souci Monsieur RITTER concernant la chaleur. A ce moment-là, plongeons-nous un peu aussi dans les écoles primaires où le bitume peut augmenter jusqu'à 70 degrés pour les petits enfants à l'extérieur, c'est difficile aussi.

Le Président (PLR) : Merci Madame YUNUS EBENER. Je vous propose de passer à la procédure de vote, maintenant. J'invite Madame KELLER à lire les invites.

Merci Madame KELLER. Celles et ceux qui acceptent ce projet de délibération appuieront sur + , celles et ceux qui s'abstiennent sur le 0, celles et ceux qui sont contre sur le -, le vote est lancé.

Le projet de délibération 2451 est accepté par 23 oui, 1 non, 2 abstentions (27 votants).

Délibération 2451 dont la teneur est la suivante :

« Vu l'état de dégradation du terrain principal de football du stade municipal (ci-après "terrain A") qui rend sa jouabilité précaire lors de conditions météorologiques humides

Vu l'état de dégradation du terrain de football situé le long du chemin François-Chavaz (ci-après "terrain François-Chavaz") qui rend également sa jouabilité précaire lors de conditions météorologiques humides

Vu le besoin croissant de créneaux de jeu que connaît le FC Onex afin de répondre aux demandes d'inscription qu'il connaît, tant pour la section masculine que pour la section féminine

Vu l'importance de la pratique de ce sport pour la population onésienne

Vu la question orale au Conseil municipal du 10 septembre 2024 de M. Veseli relative à la qualité problématique du terrain A

Vu la nécessité de procéder à une réfection complète des terrains A et François-Chavaz pour pouvoir obtenir une amélioration significative et durable des conditions de jeu

Vu le fait qu'une réfection du terrain A en gazon naturel n'offrirait pas de créneaux de jeu supplémentaires et qu'ainsi une transformation en surface synthétique s'impose

Vu la nécessité d'obtenir des données supplémentaires sur les opportunités, coûts et risques comparés entre une réfection du terrain François-Chavaz en gazon naturel et une transformation du même terrain en surface synthétique

Vu le résultat de l'appel d'offres sur invitation réalisé en décembre 2024 dans l'optique de sélectionner un bureau d'ingénieur spécialisé dans les terrains de sport

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 23 oui, 1 non et 2 abstentions sur 27 conseillères municipales et conseillers municipaux

- 1. De procéder à une étude détaillée sur la transformation du terrain A du stade municipal en surface synthétique et à l'élaboration d'un avant-projet comparant deux options de réfection complète du terrain François-Chavaz, l'une en gazon naturel et l'autre en gazon synthétique ;*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 146'000.00 destiné à ces études ;*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
- 4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;*
- 5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;*
- 6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 146'000.00 afin de permettre la conduite de cette étude. »*

* * *

Je vous propose que nous fassions encore le projet suivant, le projet de délibération 11, avant de passer à la pause.

11) Ecole Onex-Parc – Remplacement du tableau électrique général – Crédit de réalisation de Fr. 90'000.00 (projet de délibération 2452)

Le Président (PLR) : S'agissant d'un nouvel objet, y a-t-il des personnes qui s'opposent à son entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. Donc, nous pouvons discuter du point 11, maintenant, école Onex-Parc, remplacement du tableau électrique général, crédit de réalisation Fr. 90'000.00, projet de délibération 2452. Madame KLEINER vous avez la parole.

Mme KLEINER : Je vous remercie Monsieur le Président. Il s'agit d'une somme de Fr. 90'000.00 qui vous est demandée pour remplacer un tableau électrique à l'école d'Onex-Parc. Comme vous avez pu le lire ce tableau électrique alimente aussi bien l'école, le restaurant, la piscine que les cuisines scolaires.

Après 60 ans d'âge, ce tableau électrique doit être remplacé pour des questions de sécurité. Il y a encore un système à plombs alors qu'aujourd'hui, les systèmes de tableau électrique sont à « stotz ».

Les travaux sont prévus cet été pendant la fermeture de l'école. Ils vont durer quelques semaines et des négociations devront être menées avec le restaurant de façon à ce qu'ils puissent soit être faits pendant les vacances du restaurant ou trouver un accord pour cela nuire le moins possible au restaurant.

Je me permets de vous donner un détail sur ce gros montant de Fr. 84'000.00 qui vous est annoncé, oui c'est bien ça Fr. 84'000.00 qui vous est annoncé dans cette délibération.

Pour le détail, donc il y a deux tableaux de distribution, un primaire qui amène l'alimentation de l'extérieur, un secondaire qui coûtent chacun Fr. 13'000.00. Il y a plusieurs cellules d'introduction, de comptage qui coûtent Fr. 9'600.00 chacune. Il y en a quatre en fait. Celle des SIG, celle de comptage indirect du photovoltaïque, celle du comptage indirect de l'école et enfin, celle de la piscine. Il y a les supports passages de câbles qui coûteront Fr. 10'000.00 pour un total de Fr. 84'000.00. C'est le même prestataire, un électricien spécialisé qui sera chargé de l'ensemble du mandat.

Si vous le souhaitez, nous organisons volontiers une commission à l'école d'Onex-Parc pour vous expliquer plus en détail ce tableau, son fonctionnement, si cela vous intéresse, mais ces travaux semblent assez nécessaires après 60 ans d'âge je le répète, le tableau est totalement désuet et ne répond plus aux normes de sécurité.

Je vous remercie de votre attention.

M. PASCHE (Ve) : Oui merci Président. Effectivement, donc à lire l'exposé des motifs, on voit que c'est urgent pour la sécurité, que c'est urgent pour les enfants, pour l'école et je suis étonné que l'on repousse ça seulement donc pour les vacances scolaires juillet août.

Alors je me demandais, au vu, parce que j'ai vraiment été alarmé en lisant l'exposé des motifs, est-ce que l'on ne pourrait pas mettre ça pendant les vacances de Pâques pour pouvoir faire ce remplacement de tableau.

M. GAUTHIER (S) : Merci Monsieur le Président. Etant donné la vétusté du tableau électrique et les risques en découlant pour la sécurité des usagers et usagers du bâtiment, le groupe socialiste votera évidemment oui à la délibération qui nous est présentée.

En lisant l'exposé des motifs nous avons appris que l'électricité serait coupée pour la durée des travaux, soit une semaine minimum, et que cette coupure allait aussi impacter l'école, la piscine mais aussi le restaurant de la piscine.

Nous aurions aimé attirer l'attention du Conseil administratif sur l'importance d'informer en amont l'équipe du restaurant de la piscine, mais cela a déjà été fait afin que justement cette équipe qui gère le restaurant de la piscine puisse l'anticiper, anticiper la fermeture donc. Je vous remercie Monsieur le Président.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Je voulais savoir au niveau des travaux, est-ce que c'est une entreprise onésienne qui va réaliser ces travaux électriques, d'une part, et puis d'autre part, est-ce que vous allez compenser la perte d'une semaine d'exploitation pour le restaurant en question, merci.

Mme KLEINER : Merci Monsieur le Président. Concernant le choix de faire les travaux durant les vacances d'été, c'est parce qu'il y a une période suffisamment longue pour faire face aux imprévus. Les entreprises ne travaillent pas forcément pendant les jours fériés tels que Pâques et nous avons plus de difficultés à trouver des entreprises disponibles pour réaliser les travaux.

Donc, le service a analysé que le tableau tiendrait jusque-là et que les travaux pourraient être réalisés en été, en ayant un laps de temps suffisant, les travaux allant certainement dépasser une semaine.

Concernant la perte d'exploitation, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, nous sommes sensibles au fait que le restaurant ne pourra pas fonctionner durant les semaines de travaux. Il n'y a pas de négociations qui ont été encore entreprises, vous êtes les premiers à entendre parler de ce projet après le Conseil administratif.

Il faut d'abord que vous validiez l'intention, mais bien sûr que des discussions seront menées avec le restaurant sous une forme qui reste à définir.

Le Président (PLR) : Merci Madame KLEINER. Je vous propose que nous passions à la procédure de vote. Celles et ceux... pardon, alors après les invites. J'invite Madame KELLER à lire les invites. [Lecture].

Merci Madame KELLER. Celles et ceux qui approuvent ce projet de délibération appuieront sur le +, celles et ceux qui s'abstiennent le 0, celles et ceux qui s'opposent le - , le vote est lancé.

Le projet de délibération 2452 est accepté par 26 oui (27 votants).

Délibération 2452 dont la teneur est la suivante :

« Vu l'état de vétusté du tableau électrique général

Vu la nécessité de mettre en sécurité et en conformité le tableau électrique général

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m, et article 31

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 26 oui sur 27 conseillères municipales et conseillers municipaux

- 1. De procéder au remplacement du tableau électrique général de l'école d'Onex-Parc ;*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 90'000.00 destiné à ces travaux ;*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
- 4. D'amortir la dépense de Fr. 90'000.00 au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025 ;*
- 5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 90'000.00, afin de permettre l'exécution de ces travaux. »*

* * *

Je vous propose de faire une pause, nous reprendrons ... oui, alors Madame KLEINER a demandé la parole.

Mme KLEINER : Je ne vais pas trop retarder la pause, merci pour votre confiance. Donc la commission prévue le 4, non pardon le 3 février est annulée bien que les membres de la commission bâtiments aient reçu la convocation.

Concernant le choix des prestataires Monsieur AMBORD, le mandat n'a bien sûr pas encore été attribué. Nous attendions votre validation, mais différents appels d'offres sont réalisés et les différents services, les services nous les rendons régulièrement attentifs de considérer avec bienveillance les propositions, les devis des entreprises onésiennes, merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Oui merci Monsieur le Président, j'en profite aussi parce que Madame KLEINER m'a fait penser aux commissions.

Donc par rapport au renvoi en commission pour le cimetière, on a prévu la date du 10 février, voilà. Allez bon appétit !

Le Président (PLR) : Merci. Nous reprenons vers moins 5, bon appétit.

PAUSE 20 heures 35

REPRISE 21 heures

Le Président (PLR) : Mesdames, Messieurs, nous reprenons nos débats avec les projets de motion pour le point 12.

12) Proximité et prévention : renforcer le lien entre la police municipale et les habitant.es (projet de motion 426)

Le Président (PLR) : S'agissant d'un nouvel objet, y a-t-il des personnes qui s'opposent à son entrée en matière. Ça ne semble pas être le cas, donc Proximité et prévention : renforcer le lien entre la police municipale et les habitants projet de motion 426, j'ouvre le débat. Alors je donne la motion à son auteur, Monsieur VESELI.

M. VESELI (S) : Merci Monsieur le Président. Cette motion va permettre de renforcer la relation de confiance entre la Police municipale et la population.

On sait, donc de nombreuses fois, j'ai vu la Police municipale par exemple à la Maison onésienne, mais je voudrais continuer à accentuer cette présence au sein de la population, au sein de la jeunesse, comme j'ai pu l'expliquer dans la motion.

Donc, c'est vraiment continuer à promouvoir le lien. On sait que le lien social est très important surtout sur des moments où il peut y avoir de la tension. Donc, le fait de pouvoir connaître la personne qui intervient, c'est beaucoup plus propice pour calmer la situation.

J'ai pris l'exemple donc du poste mobile à Vernier, donc, qui a permis donc un dialogue direct et une meilleure compréhension des besoins locaux. Donc, je travaille sur la commune de Vernier, c'est vrai que c'est une proposition qui est très appréciée par la population, où les gens peuvent se retrouver et discuter sur des moments informels avec la Police municipale.

Donc, c'est pour cette raison que cette idée m'est venue. Merci.

M. FUSCO (Ind.) : Merci Monsieur le Président. Connaissant bien la fonction des APM, puisque je l'étais moi-même, à la lecture du projet de motion, à la première vue ce dernier me semble être intéressant, en voulant renforcer davantage le lien entre la Police municipale et les habitants.

Cependant, il me semble que tout le monde ne soit pas bien informé des tâches qui leur sont attribuées. Je ne peux pas toutes les citer car la liste est longue. Je vous rappelle que le rôle premier est la proximité et non la répression comme certains peuvent le penser.

Que les agents de la Police municipale, dans la mesure du possible, vont à la rencontre de la population afin de s'enquérir de leurs problèmes, d'y apporter des solutions et d'assurer un suivi accompagné d'un rapport pour chaque cas.

L'un de leurs rôles principaux est également de se rapprocher des populations d'origine différente qui perçoivent souvent la police de leur pays sous un angle plus sévère.

A l'inverse, la nôtre est présente pour les accompagner, rester à leur écoute, et les renseigner et les orienter vers les services compétents afin de leur faciliter leur intégration.

Contrairement à ce que l'on peut penser, la Police municipale entretient de bonnes relations avec les jeunes de la commune et les échanges se déroulent généralement sans tension. Cependant des frictions peuvent survenir avec certains jeunes, lorsqu'ils sont en infraction et refusent de se conformer aux instructions des agents.

Vous dites qu'ils devraient être plus présents donc lors des manifestations, aux abords des écoles, le plus proche des gens, etc. Mais vous êtes-vous demandé si l'effectif actuel composé de 10 agents, responsables inclus, peut réellement assumer la charge de travail supplémentaire que vous leur demandez. Personnellement, j'en doute.

Vous faites référence à la commune de Vernier qui a mis en place une unité mobile. Avez-vous envisagé le coût lié à l'utilisation d'une unité mobile pour circuler dans la commune et interagir avec les habitants ? Alors que vous cherchez à limiter les véhicules motorisés en raison de leur impact sur la population, d'autant que notre police onésienne privilégie déjà le déplacement à vélo et à pied, pour rester encore plus accessible aux habitants.

Je suis étonné que vous souhaitez vous substituer à l'Etat Major de la Police municipale en exprimant votre point de vue et en leur suggérant qu'ils doivent être présents lors des manifestations et interagir avec les habitants, comme s'ils devaient attendre les instructions du Conseil municipal pour accomplir leur travail.

Savez-vous qu'en fonction de l'effectif journalier, les responsables doivent s'organiser pour répartir les tâches prévues, répondre aux réquisitions et gérer les imprévus, tels que les accidents de la circulation ou autres interventions auprès des citoyens.

Un exemple, si une patrouilleuse se déclare malade et voilà c'est encore un agent qui va la remplacer. De même que si un agent doit se rendre au suivi judiciaire ou au tribunal, cela peut prendre plusieurs heures, le rendant ainsi donc indisponible sur le terrain, ce qui réduit encore l'effectif disponible pour répondre à votre demande de renforcer la présence et l'approche sur le terrain.

Personnellement, je vous encourage à demander de faire recruter d'autres agents de la Police municipale et, dans ce cas, je serai favorable avec votre projet de motion, pour assurer l'accomplissement de toutes les tâches requises.

En revanche, il serait plus judicieux de permettre à la Police municipale de remplir ses obligations dans un cadre légal, encadré par les lois et les règlements même si elle dépend du Conseil administratif. Merci Monsieur le Président.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci beaucoup Monsieur le Président et merci beaucoup au parti socialiste d'avoir déposé ce projet qui m'intéresse particulièrement parce que, comme vous le rappelez, en fait le rôle de la Police municipale c'est un rôle de

proximité et les différentes invites de ce projet de motion vont totalement dans ce sens-là pour renforcer cet aspect de proximité et il m'intéresse énormément.

Et comme l'a rappelé Monsieur FUSCO d'ailleurs, la Police municipale a un rôle de proximité. Ici on parle d'un projet de motion. Le but c'est de donner des idées, d'avoir des réponses de l'administration quant à leur faisabilité. S'il manquait du personnel pour réaliser des projets qu'invite la motion à faire, le Conseil administratif pourrait revenir avec des propositions de poste, etc., mais aujourd'hui on n'en est pas du tout là, on en est vraiment dans un projet de motion qui vise à explorer la chose.

Et je profite de votre motion, ça faisait un moment que j'avais été interpellée par le projet de la Ville d'Yverdon qui a lancé un projet pilote le 1^{er} mars 2024, donc il y a un peu moins d'un an. En gros, c'est que les patrouilles de police soient accompagnées de travailleurs sociaux. Et j'ai trouvé que c'était un projet intéressant, j'y pensais depuis longtemps, mais je n'ai jamais eu l'énergie... Le travail, je ne l'ai pas fait et je m'en excuse, de lancer un projet là-dessus. Donc, je profite de ce projet qui est très bien ficelé et qui m'intéresse pour rajouter un amendement qui serait le point 8, de prendre contact avec la Ville d'Yverdon afin de bénéficier de leur retour sur le projet pilote de travailleurs sociaux accompagnant les patrouilles de police.

Ça serait aussi peut-être une idée quand on parlait de la ... du nombre d'effectifs qu'il y a, qui est peut-être insuffisant, de ne pas rajouter des effectifs de police, mais de voir dans quelles mesures la Ville d'Yverdon cela a aidé à combler certains besoins, etc.

Donc voilà, c'est une proposition d'amendement. Si vous voulez que je la répète : 8. De prendre contact avec la Ville d'Yverdon afin de bénéficier de leur retour sur leur projet pilote de travailleurs sociaux accompagnant les patrouilles de police.

Le but ce n'est pas de mettre ça en place, mais juste d'avoir un retour entre villes pour apprendre chacun chacune de nos expériences, merci.

Le Président (PLR) : Merci Madame BEAUSOLEIL. Je vous prie de bien apporter cet amendement. Donc, on va parler maintenant sur l'amendement tel qu'il a été lu par Madame BEAUSOLEIL. Alors sur l'amendement, je passe la parole à Monsieur AMBORD.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Je ne vois pas d'objection à cet amendement, c'est toujours bien d'avoir des exemples sur les autres communes.

Je tenais aussi à remercier la Police municipale, car il me semble qu'il y a deux semaines ils étaient présents à la sortie des écoles, sur à peu près tous les passages piétons avec les gens qui pouvaient traverser la route. J'ai trouvé ça super, donc ça rentre dans la proximité et tout. Donc, nous on va voter cet amendement sur le siège.

Mme PERROTTET (EVL) : Oui, merci Monsieur le Président. Nous allons accepter l'amendement, mais j'ai des questions là-dessus parce qu'elle a parlé de police, mais est-ce que c'est la police cantonale ou la police municipale ?

Si c'est cantonal, ça se fait dans pas mal de villes et dans divers cantons. Et c'est vrai que je trouve ça intéressant, mais c'est la police cantonale.

Il est vrai aussi qu'il y a des agents de ville du côté de Champel qui prennent des initiatives qui sont vraiment excellentes je trouve, du style que les ... que la Police municipale de ce quartier prenne leur chien une journée pour montrer aux propriétaires de chiens qu'eux aussi ils ont des chiens et comment s'en occuper et comment gérer les excréments, etc., etc. Cela a été vraiment apprécié de la population de ce quartier du centre-ville de Genève, voilà.

Mis à part ça, moi je trouve que la Police municipale d'Onex est excellente, est très proche des citoyens. Si on a des questions, ils sont toujours ouverts et prennent le temps de discuter avec les gens. C'est toujours des gens qui ont le sourire et toujours et toujours des gens qui disent bonjour.

Et là-dessus, je leur dis chapeau ! Merci beaucoup.

M. VESELI (S) : Merci Monsieur le Président. Donc on va aussi soutenir l'amendement. La collaboration avec les travailleurs sociaux de la commune et la Police municipale ne peut être que bénéfique pour la population, merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Oui c'était pour répondre à Madame PERROTTET. Il me semble que c'est la police cantonale, mais dans les articles je n'ai pas réussi à vraiment déceler, mais est-ce que ça empêche que l'on puisse prendre langue avec et puis demander leurs apprentissages, je ne pense pas finalement, parce que les conclusions sont sûrement...dépassent sûrement le cadre cantonal et vu que l'on parle de rapport à la population, c'est la même chose il me semble dans un canton ou dans commune, quand on engage ce genre de projet. Merci.

M. FUSCO (Ind.) : Merci Monsieur le Président. Donc, moi il me semble un peu exagéré d'aller voir en dehors de Genève pour savoir comment travailler.

Je vous rappelle ici que les APM travaillent déjà avec les divers acteurs sociaux et autres. C'est pour cela, moi je vous invite à aller demander à la Police municipale si vous avez des questions que vous n'avez pas comprises avant d'aller chercher ailleurs, merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Je vous remercie Monsieur FUSCO. Je trouve que c'est dommage votre position depuis le début. On est là pour discuter, pour proposer des solutions et si ça ne mange pas de pain, c'est demander conseil à quelqu'un, ça dépasse les frontières.

Si vous avez quelqu'un d'autre qui a des bonnes initiatives dans le canton, mais n'hésitez pas ... voilà, sinon on ne bouge pas, on ne change rien avec cette police municipale, ça peut être aussi quelque chose, mais... Allons-y, collaborons ! Souvent d'ailleurs la droite nous reproche le fait de ne pas assez mutualiser avec les communes aux alentours, ce que j'entends tout à fait.

Ici c'est un peu plus loin. Si vous avez des exemples plus proches, n'hésitez pas, je pense qu'on est tous preneurs et preneuses.

M. FUSCO (Ind.) : Voilà donc je vais juste arrêter là-dessus. Simplement vous dire ce n'est pas moi qu'il faut convaincre. Moi je connais le rôle de la Police municipale,

j'y étais, d'accord ? Donc, si vous avez des questions, je répète, s'il y a quelque chose que vous n'avez pas saisi, la Police municipale sera toute contente de vous répondre.

Quand je vois ici aussi, quand on demande des demi-journées de portes ouvertes. Mais vous croyez que c'est possible d'avoir des portes ouvertes ? Moi je ne pense pas. Vous allez dans un poste de police, où on voit des noms, des photos, etc., qui rapportent les gens ? On peut mettre des personnes comme ça pour aller voir ce qu'il se passe ? Ce n'est pas un musée !

Donc, restons heu je dirai positifs. Voilà, j'arrête là-dessus.

M. VESELI (S) : Merci Monsieur le Président. La conversation je trouve part un peu dans tous les sens. Donc, dans l'idée on n'est pas du tout mécontents du travail de la Police municipale, pour bien que l'on puisse, euh voilà, être sur la même longueur d'onde, on est très contents, c'était vraiment pour proposer des idées.

Donc, et je trouve cela très bien, je suis travailleur social, j'ai un lien très fort sur la commune avec la Police municipale avec laquelle je travaille, ça se passe très bien, on n'est pas du tout dans ça, c'était juste des idées.

Donc, c'est vrai que moi j'ai même trouvé d'autres idées sur Lausanne, où la police, il y a une organisation régulière de cafés avec la police, c'est vraiment pour renforcer ce lien avec la population.

Donc, on rentre dans des trucs où comme si on attaquait la Police municipale, mais pas du tout, ok. On est très contents de notre Police municipale, tout se passe bien, on prend contact avec eux quand on en a besoin, il n'y a aucun souci à ce niveau-là au cas où, merci.

M. STURCHIO (S) : Merci Monsieur le Président. Oui, je voulais justement accentuer les propos de Monsieur VESELI. C'est vraiment une motion qui se veut favorable à la Police municipale, à son travail.

Monsieur FUSCO, avec votre regard d'ancien policier municipal retraité, vous avez déduit ou compris des choses de la motion qui ne sont pas demandées en tout cas dans les invites. Par exemple, pour les véhicules c'est un exemple et pas du tout une demande.

Et puis après vous me faites un peu rire, c'est que vous dites d'aller leur demander. Et bien c'est le but d'une motion, c'est d'aller demander. Ils vont avoir l'occasion de pouvoir s'exprimer.

Et puis vous par contre votre posture actuelle c'est de répondre à leur place. Alors je ne comprends pas très bien cette posture. Votons cette motion, allons voir et donnons la possibilité à la Police municipale de répondre. S'il y a besoin d'effectif, je suis convaincu qu'ils en feront part au Conseil administratif.

Si ce qu'il se fait à Lausanne ou à Yverdon ou que sais-je, n'est pas pertinent pour Onex, et bien je suis convaincu qu'ils sauront le dire.

Mais encore une fois, cette motion son but premier c'est vraiment d'accentuer la proximité et le lien entre la Police municipale et les habitantes et les habitants, et comme vous le disiez, par rapport à des personnes étrangères, qu'elles comprennent qu'en Suisse, et en tout cas à Onex, la police n'est pas la police dans leur pays, elle n'est pas une police répressive, merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci Monsieur le Président. Alors je ne sais pas si ça n'engage que moi dans mon groupe, mais je vais personnellement voter la motion.

Je trouve que c'est important d'aller creuser les questions de police de proximité, d'aller renforcer cette politique qui est récente dans l'histoire de nos cultures, en fait. Avoir des polices de proximité je crois que c'est quelques d'années.

Et dans l'environnement autoritariste dans lequel on se dirige dans le monde en général, je pense qu'aller vers plus... enfin étudier les dynamiques de proximité entre la police et la population qui sont possibles, c'est vraiment très intéressant. Et on doit continuer d'aller dans ce sens-là. Et par ailleurs, ça pourra peut-être aussi apporter des clés pour améliorer la Police cantonale pour notre parlement.

Le Président (PLR) : Merci Monsieur MOSCHELLA. Alors je vais demander à Madame KELLER de relire l'amendement de Madame BEAUSOLEIL, parce que nous allons voter sur l'amendement. Madame KELLER vous avez la parole (Lecture)

Merci Madame KELLER. Celles et ceux qui acceptent cet amendement appuieront sur le +, celles et ceux qui s'abstiennent le 0, celles et ceux qui le refusent le -, le vote est lancé.

L'amendement du projet de motion 426 est accepté par 20 oui, 3 non, 3 abstentions (27 votants).

Le Président (PLR) : Nous pouvons donc passer maintenant, si vous le souhaitez à la votation, à moins que vous vouliez débattre encore du sujet, mais je pense que l'on a fait le tour. Donc on va passer au vote sur la motion en question 426A amendée et Madame KELLER vous avez la parole. (Lecture).

Merci Madame KELLER. Alors celles et ceux qui acceptent la motion, ainsi amendée, appuieront sur le +, celles et ceux qui s'abstiennent le 0, celles et ceux qui sont contre le -, le vote est lancé.

Le projet de motion 426A est accepté par 18 oui, 5 non, 3 abstentions (27 votants).

Motion 426A dont la teneur est la suivante :

« Vu le rôle essentiel de la police municipale dans la sécurité et la tranquillité publique

Vu l'importance de la prévention et de la médiation dans le travail de la police, qui va au-delà de la seule répression

Vu la volonté de renforcer la relation de confiance et de compréhension mutuelle entre la police municipale et les habitant.es de notre commune

Vu la nécessité de promouvoir des actions de proximité pour mieux faire connaître les missions et les actions de la police municipale

Vu les enjeux de sécurité liés à certains comportements à risque (par exemple, l'utilisation des trottinettes électriques) et les préoccupations croissantes des habitant.es, notamment des jeunes sur ces sujets

Vu le constat que les moments de contact informels et bienveillants avec les forces de l'ordre peuvent contribuer à apaiser les tensions et renforcer la cohésion sociale

Vu la diversité des espaces publics dans la commune, où un contact direct avec les habitant.es est possible, notamment aux abords des écoles, lors de marchés ou dans les quartiers

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe Socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 18 oui, 5 non et 3 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. De promouvoir une meilleure compréhension du rôle de la police municipale dans la commune et de renforcer les relations positives entre les forces de l'ordre et la population ;*
- 2. De mettre en place des points de rencontre réguliers entre les policiers municipaux et les habitant.es dans des lieux stratégiques et de faciliter ces échanges en diversifiant les lieux de rencontres, afin de toucher un public aussi large que possible ;*
- 3. D'organiser ces rencontres de manière régulière, de façon à permettre aux citoyens, et en particulier aux jeunes, d'échanger directement avec les policiers municipaux, d'en apprendre davantage sur leur métier, et de discuter de sujets liés à la prévention et à la sécurité, et inversement aux policiers de connaître leurs préoccupations ou propositions ;*
- 4. De proposer des moments d'échange autour de thématiques spécifiques, comme la sécurité liée à l'utilisation des trottinettes électriques et autres comportements à risque ; mais aussi d'autres enjeux locaux, tels que la prévention des incivilités, la gestion des conflits dans l'espace public ou les comportements à risque chez les jeunes ;*
- 5. De favoriser une approche bienveillante et sans pression lors de ces points de rencontre, afin de créer une atmosphère de dialogue et de proximité ;*
- 6. D'organiser une demi-journée et/ou une journée portes ouvertes pour permettre aux habitant.es de découvrir les locaux et le fonctionnement de la police municipale, et d'interagir de manière informelle avec ses membres.*
- 7. D'envisager une présence de la police municipale lors des principales manifestations citoyennes organisées dans la commune, par exemple lors de "Vous (F)êtes Onex", afin de faciliter les échanges avec la population dans un cadre convivial et festif ;*
- 8. De prendre contact avec la Ville d'Yverdon afin de bénéficier de leur retour sur leur projet pilote de travailleurs sociaux accompagnant les patrouilles de police. »*

Le Président (PLR) : Nous pouvons passer au point suivant. Ah, Monsieur PASQUIER, excusez-moi, je n'ai pas vu que vous aviez demandé la parole.

M. PASQUIER : Oui, merci Monsieur le Président. Il n'est pas habituel au sein de ce conseil municipal que la Police municipale soit mise comme ça en avant avec un éclairage.

En tous les cas, je vous remercie des propos que vous avez tenus à l'égard de notre Police municipale, des propos élogieux, respectueux et des remerciements. Je crois que la Police municipale, enfin j'en suis certain, la Police municipale fait un travail exemplaire avec les moyens qui lui sont accordés.

J'aimerais remercier Monsieur FUSCO pour ses propos d'avoir rappelé les bases légales.

Bien entendu, nous allons répondre à cette motion en apportant les éléments nécessaires. C'est vrai que pour Yverdon la situation est différente que celle d'Onex. Vous avez pu lire dans la presse les problèmes importants de sécurité pour cette ville. Donc, je me réjouis de travailler avec le chef de service de la Police municipale sur cette motion et de vous apporter les éléments nécessaires qui constitueront certainement les bases pour pouvoir planifier les budgets des années prochaines, de manière à augmenter les ressources pour notre Police municipale.

Merci pour vos propos, merci pour les éloges à l'égard de la Police municipale.

13) Création d'une politique publique en faveur des seniors à Onex (projet de motion 427)

Le Président (PLR) : S'agissant d'un nouvel objet, y a-t-il des personnes qui s'opposent à son entrée en matière ? Ça ne semble pas être le cas.

J'ai une proposition à vous faire, alors peut-être c'est audacieux. Mais comme les deux objets qui se suivent le 13 et le 13bis sont très proches, est-ce que, je vous pose la question, est-ce que vous souhaitez en débattre en même temps ? Bien entendu, cela fera l'objet nécessairement de deux votations, puisqu'il s'agit de deux motions différentes, mais que nous profitons d'en débattre pour éviter des redites sur l'ensemble des deux sujets, alors chaque fois en précisant.

Et si nous pouvions trouver un accord sur une population qui ne cesse d'augmenter par les temps qui courent, et j'en suis le premier bientôt rentrant... paraît-il que je suis déjà senior parce que c'est 55 ans, je l'ai appris tout à l'heure, mais j'arrive bientôt à 65 ans, je ne l'ai fait pas je sais, mais bon (rires).

Donc si nous pouvions débattre des deux objets en même temps et puis ensuite d'en décider sur les deux objets avec deux votes séparés, bien entendu nous en sommes contraints, est-ce que cela vous convient ? En tout cas pas de levée de position manifeste.

Je donne la parole, donc à Monsieur SANTARELLI pour la motion 427, création d'une politique publique en faveur des seniors à Onex.

M. C. SANTARELLI : Alors puisque nous allons traiter des deux sujets en même temps, je me permets dans un premier temps de réagir sur le dépôt de la motion PLR sur les seniors.

Si sur le principe la possibilité existe de déposer un texte en début de séance, je trouve cela problématique et surtout inéquitable par rapport aux autres groupes qui doivent se conformer au délai de dépôt.

Bien entendu, cela ne permet pas une analyse fondée, ne permet pas les discussions et prises de position au sein des groupes.

Il s'agirait ainsi de proposer un renvoi en commission. Cela étant dit, dans le cas de figure, la motion en question étant essentiellement à visée électorale et reprenant certains des aspects proposés par le groupe socialiste dans la motion de création d'une politique publique en faveur des seniors à Onex, le groupe socialiste est favorable.

Cette motion vient renforcer celle du groupe socialiste tout en étant beaucoup plus limitée dans sa portée et dans son argumentation. Nous comptons sur le fait que notre vote favorable à la motion PLR ne se fasse pas au détriment de la motion déposée par le groupe socialiste, plus large et plus complète.

Nous comptons en somme sur le fait que le CA traitera les deux motions.

Concernant l'introduction de la motion déposée par le groupe socialiste, je voudrais rappeler ou mentionner en introduction qu'en 2023, près de 3'600 seniors de plus de 65 ans vivaient à Onex, sur une population globale d'un peu moins de 19'000 personnes, représentant ainsi 19 % de la population.

Le 19 octobre 2022, le Conseil d'Etat genevois a adopté un règlement d'application de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton, LTR 1. Toutes les communes sont ainsi dorénavant tenues d'assurer quatre principales missions en direction de leurs administrés et administrées en âge AVS.

Tout d'abord, proposer une consultation sociale individualisée aux personnes âgées résidant sur leur territoire afin notamment de lutter contre le non-recours qui touche une proportion importante des seniors et qui péjore très nettement leur qualité de vie.

Proposer des activités de nature à lutter contre l'isolement et des mesures de promotion de la santé, c'est le deuxième point.

Troisième point, donc ça c'est dans le règlement d'application, favoriser la plus grande autonomie possible des seniors et les rendre acteurs de leur vie.

Quatrièmement, informer proactivement et efficacement les seniors quant aux possibilités qui leur sont offertes.

La motion présentée par le groupe socialiste s'inscrit dans ce mouvement voulu sur le plan fédéral et cantonal. Elle s'inscrit également dans la volonté de donner la parole aux seniors quant aux sujets qui les concernent, concrétisés par exemple à travers l'enquête en ligne réalisée en 2024 par le Département de la cohésion sociale auprès de plus de 92'000

personnes en âge AVS résidant dans le Canton, ou encore dans la tenue des assises de la transition démographique qui aura lieu au printemps 2025.

La motion va nous aider à construire de manière participative et interactive une politique en faveur des seniors qui tienne en premier lieu compte de leurs besoins et aspirations, et qui puisse déboucher sur une application plus systématique et organisée de leur part sur les questions les concernant sur le plan communal.

Je vous remercie.

Mme LANCE-PASQUIER (PLR) : Merci Monsieur le Président. Juste une précision peut-être pour Monsieur SANTARELLI. Comme indiqué au début, la motion PLR date de décembre 2020. Donc, ça me paraît difficile de dire qu'on a copié sur votre motion. Comme il y a quatre ans, elle est déposée avant. Mais on ne va pas polémiquer là-dessus, ce n'est pas le sujet de ce soir.

Le groupe PLR considère comme un objectif prioritaire la volonté d'améliorer la qualité de vie des seniors, de renforcer leur participation active dans la société et de faciliter le vivre ensemble entre les différentes générations.

La réalisation d'un plan d'action pluriannuel permettra de mieux répondre aux enjeux liés au vieillissement de notre société, pour identifier les domaines prioritaires et les actions à entreprendre, il convient de s'appuyer notamment sur le réseau existant d'associations et de faire participer les seniors.

Mobilité, logement, intégration sociale ou communication, sont les secteurs qui nous paraissent prioritaires. Nous soutenons dès lors les deux motions présentées ce soir et vous invitons à voter oui.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Les seniors représentent une richesse pour la commune. Renforcer l'intégration est une priorité pour moi. Le soutien en association locale et l'organisation d'événements réguliers comme des thés dansants pourraient favoriser les rencontres et tisseraient des liens précieux continuant ainsi contre l'isolement. Des fois les choses les plus simples sont les plus efficaces.

Donc, je demande si l'on pourrait favoriser les associations qui s'occupent éventuellement des seniors pour favoriser des thés dansants dans la commune d'Onex pour nos seniors, merci.

M. PASCHE (Ve) : Oui merci Président. Ecoutez ces deux motions sont tout à fait louables. Moi étant déjà senior depuis un certain temps, je pense que c'est bien, mais je voulais quand même remercier la commune sur ce qu'elle fait pour les seniors actuellement.

Par contre, en tant que proche aidant de seniors, je m'aperçois qu'il y a quand même certaines lacunes qui pourraient être comblées par un questionnement que l'on se pose justement dans ces motions, et on pourrait y donner des réponses, parce que l'on peut toujours améliorer.

Le nombre de seniors, il a été dit et redit, augmente et ça serait une bonne chose de remettre un petit peu en question de ce que l'on fait en plus, je dirais, parce qu'on fait déjà

des choses, mais de voir où il pourrait y avoir peut-être des manquements, car personnellement je connais des cas où la commune pourrait éventuellement faire un peu plus pour ces cas, un petit peu difficiles de personnes isolées qui ne savent pas vraiment où aller, s'adresser, etc., et ça c'est un petit peu une lacune aussi au niveau de la commune. Oui merci Monsieur le Président.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci Monsieur le Président. En fait ce que j'avais envie de souligner en parlant des seniors de la commune, en fait ils sont super contents de voir toutes les prestations que la commune peut leur donner et leur offrir, en fait. Vraiment il y a beaucoup de choses et ils sont contents parce qu'ils disent même que dans d'autres communes on n'en fait pas autant pour eux.

Donc, il faudrait que ces prestations continuent à fonctionner, merci.

Et par contre, le thé dansant, c'est vrai qu'il faudrait qu'il revienne à l'ordre du jour, parce que cette année, c'est une association qui le fait et donc voilà. Merci beaucoup Monsieur le Président.

Le Président (PLR) : Y a-t-il encore des demandes de paroles sur ces objets ? ça ne semble pas être le cas. Donc, je vous propose de procéder au vote de la première motion, tout d'abord sur ce sujet, création d'une politique publique en faveur des seniors à Onex, projet de motion 427. Je donne la parole à Madame KELLER (Lecture).

Merci Madame KELLER. Donc nous allons passer au processus de vote concernant cette motion. Celles et ceux qui l'acceptent appuieront sur le +, celles et ceux qui s'abstiennent le 0, celles et ceux qui la refusent le -, le vote est lancé.

Le projet de motion 427 est accepté par 26 oui (27 votants).

Motion 427 dont la teneur est la suivante :

« Vu l'importance croissante de la population senior dans notre commune, ainsi que les défis qu'elle rencontre pour maintenir son autonomie, sa qualité de vie et son inclusion sociale

Vu la nécessité de mettre en place des politiques publiques adaptées aux spécificités des personnes âgées, notamment en matière d'habitat, de mobilité, de cohésion sociale et d'aménagement urbain

Vu les enjeux autour de l'inclusion des seniors dans la vie communautaire, et le besoin de renforcer leur participation active à la société tout en favorisant leur bien-être

Vu les bonnes pratiques observées dans d'autres communes, qui ont su mettre en œuvre des politiques publiques en faveur des seniors permettant d'améliorer leur qualité de vie et leur autonomie

Vu la répartition de responsabilités entre la Confédération, les cantons et les communes

Vu la volonté de la Ville de Onex de devenir un modèle de solidarité intergénérationnelle et d'égalité pour ses habitants, en particulier pour les populations vulnérables

Sur proposition du groupe Socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 26 oui

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *De lancer une démarche participative à Onex pour élaborer une politique publique en faveur des seniors, en impliquant les seniors, les acteurs sociaux, les services municipaux et les associations locales, afin de co-construire des solutions adaptées à leurs besoins spécifiques ;*
2. *D'élaborer une politique publique pour les seniors couvrant la période 2025-2030, qui aborderait notamment les axes suivants :*
 - *Maintien de l'autonomie : Mise en place de dispositifs de soutien pour permettre aux seniors de vivre de manière autonome, à domicile ou dans des structures adaptées, et soutien aux proches aidants.*
 - *Lutte contre l'isolement : Développement de programmes pour lutter contre l'isolement des seniors, encourager la solidarité intergénérationnelle, et favoriser leur participation à la vie communautaire.*
 - *Promotion de la santé : Promouvoir des activités physiques, de loisirs et culturelles, ainsi que de prévention de la santé.*
 - *Mobilité : Amélioration de l'accessibilité des transports publics et des infrastructures urbaines, pour garantir une mobilité fluide et sécurisée pour les seniors.*
 - *Aménagement urbain : Création d'espaces publics adaptés aux besoins des personnes âgées, en intégrant des critères d'accessibilité, de sécurité et de confort.*
 - *Habitat : Logements répondant aux besoins des seniors, accessibles et favorables à des relations intergénérationnelles dans les projets immobiliers de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex (FIVO)*
 - *Prestations sociales : Consultations sociales destinées aux seniors, lutte contre la fracture numérique et le non-recours aux prestations*
 - *Participation : Implication des seniors dans l'élaboration de la politique en leur faveur et mise en place de mécanismes permanents de consultation*
3. *De renforcer les collaborations avec les structures spécialisées telles que Pro Senectute (Genève), Dôme Seniors ou Avivo, ainsi qu'avec le Service cantonal des seniors et de la proche aide ;*
4. *De mettre en place un comité de suivi pour veiller à la bonne réalisation de cette politique, en établissant des objectifs mesurables et un suivi régulier des actions entreprises ;*
5. *D'étudier la faisabilité de cette politique en concertation avec les autorités compétentes, et de mettre en œuvre les premières actions dès que possible.*

13bis) Onex – Une ville adaptée aux seniors (projet de motion 432)

Le Président (PLR) : Alors je propose à Madame KELLER de bien vouloir les invites concernant le projet de motion déposé par le PLR aujourd'hui. (Lecture).

Merci Madame KELLER. Celles et ceux qui acceptent cette motion appuieront sur le +, celles et ceux qui s'abstiennent le 0, celles et ceux qui la refusent le - , le vote est lancé.

Le projet de motion 432 est accepté par 26 oui (27 votants).

Motion 432 dont la teneur est la suivante :

« Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe PLR

LE CONSEIL MUNICIPAL**d e m a n d e**

par 26 oui

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. De réaliser un état des lieux des besoins prioritaires des seniors sur la commune d'Onex et de proposer un plan d'actions de longue durée dans les domaines identifiés, tels que l'environnement naturel et bâti, la mobilité, le logement, l'intégration sociale, les services de santé ou la communication communale.*
- 2. De se baser notamment sur l'appréciation des associations et des services communaux actifs dans ces domaines et sur une enquête à réaliser auprès des seniors de la commune.*
- 3. De réaliser un inventaire des apports intergénérationnels des seniors, au vu de leur implication souvent intense dans la vie familiale ou associative, et proposer des mesures pour mettre en valeur et soutenir cet engagement. »*

* * *

Le Président (PLR) : Et cette fois je passe la parole à Monsieur PASQUIER.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Très brièvement, j'aimerais remercier le parti socialiste et le parti PLR d'avoir mis de nouveau en exergue la politique des seniors.

C'est un sujet qui est intéressant et merci de l'avoir relevé. Beaucoup de choses sont faites comme l'ont relevé Madame Philippine SCHMIDT-MESSINA et Monsieur PASCHE.

S'il y a des lacunes, alors très volontiers il faut me les communiquer et on fera le nécessaire pour y remédier. Vous savez, j'ai pris cette fonction il y a une année. Celle qui m'a précédé a travaillé aussi beaucoup dans ce domaine-là. Donc, il y a pas mal de choses qui se font.

Nous avons eu pas plus tard que la semaine dernière des échanges avec les villes suburbaines sur la politique des seniors en particulier et peut-être que c'est là que vous avez trouvé aussi l'inspiration, sur ce qu'il s'est fait à Lancy avec la politique des seniors 2025-2030.

Et c'est très volontiers que l'on va répondre à ces deux motions, peut-être de manière unique et nous pourrions si vous le souhaitez Madame la Présidente de la Commission sociale, aussi consacrer comme on va le faire au niveau de l'enfance, peut-être un travail de commission dédié sur tout ce qu'il se fait pour les seniors à la Ville d'Onex. Donc, merci d'avoir voté ces deux motions, et merci d'avoir mis de nouveau en exergue tout le travail qui est fait pour les seniors à Onex.

14) Mise en place de protections hygiéniques gratuites dans l'ensemble des lieux communaux d'Onex (projet de motion 428)

Le Président (PLR) : S'agissant d'un nouvel objet, y a-t-il des personnes qui s'opposent à son entrée en matière ? Non, ce n'est pas le cas. Il s'agit de la mise en place de protections hygiéniques gratuites dans l'ensemble des lieux communaux d'Onex, projet de motion 428. Je donne la parole à Monsieur Mursel VESELI.

M. VESELI (S) : Merci Monsieur le Président. Mettre à disposition des protections hygiéniques gratuites dans les lieux communaux, centres sportifs, maisons de quartier est une mesure simple, mais essentielle pour lutter contre la précarité menstruelle.

Cette initiative vise à garantir l'accès à un besoin fondamental, tout en promouvant l'égalité et la dignité au sein de notre commune.

Certains pourraient craindre que ce dispositif soit sujet à des abus. Mais les expériences menées ailleurs prouvent le contraire.

Par exemple, en Ecosse, depuis 2020, la gratuité des protections hygiéniques n'a pas conduit à une surconsommation. Au contraire, les chiffres montrent une utilisation responsable et adaptée aux besoins réels.

Un autre exemple, Grenoble et Lyon. Ces communes françaises ont noté une utilisation modérée et respectueuse des distributeurs installés dans les lieux publics démontrant la fiabilité des citoyens face à cette mesure.

Ces exemples montrent qu'il est injuste et stigmatisant de supposer que notre population ne saurait pas faire preuve de responsabilité. Ce type de critique reflète davantage une méfiance envers nos propres concitoyens qu'une réalité.

J'ai anticipé certaines remarques de nos amis. Notre commune doit se montrer exemplaire et faire confiance à ses habitants pour utiliser ce service de manière respectueuse.

Avec un coût modéré, cette mesure offre un impact social durable. Elle envoie un message fort, en croyant à la solidarité et la responsabilité de chacun. En agissant ainsi, nous affirmons que personne ne devrait être privé d'un accès essentiel pour des raisons financières. Merci.

Mme A. VESELI (Ve) : Merci Monsieur le Président. Après la mise à disposition de protections périodiques gratuites à la Ville de Genève, à l'Université de Genève, dans les écoles publiques, dans le secondaire II et j'en passe, il est temps qu'on en fasse le pas.

Ce projet de motion a pour but de pallier la précarité menstruelle qui touche selon l'Organisation mondiale de la santé environ 500'000'000 de personnes dans le monde.

La Suisse n'est pas épargnée par ce phénomène, d'autant plus que les personnes concernées dépenseraient plus de Fr. 4'000.00 dans leur vie pour les protections menstruelles.

En outre, un tel projet représente une avancée pour l'égalité et la santé publique. En effet, un accès facilité et gratuit aux protections périodiques permet à la fois de lutter contre la précarité menstruelle et de promouvoir l'égalité.

Les menstruations ne doivent plus être un tabou, ni être considérées comme sales. C'est un processus naturel qui survient entre 250 et 500 fois dans une vie et qui touche la moitié de l'humanité.

Par ailleurs, alors que les personnes menstruées ne peuvent se passer de ces produits d'hygiène féminine, en Suisse ceux-ci ne sont pas considérés comme des produits de première nécessité, ils sont soumis à une TVA de 7.7 %.

Ainsi, il est non seulement important de mettre en place des distributeurs des serviettes hygiéniques et de tampons, mais il est également important que ceux-ci soient biologiques, soit qu'ils ne contiennent aucune matière indésirable pour la santé et l'environnement et qu'ils soient mis à disposition dans les bâtiments administratifs et sportifs de la Ville d'Onex, également dans tous les autres bâtiments auxquels je ne pense pas en l'état.

Je vous invite ainsi à accepter ce projet de motion, merci.

M. RITTER (EVL) : Merci Monsieur le Président. Cette motion elle part d'un bon sentiment, mais qui vise trop large à mon avis. Dépanner une personne qui en a besoin dans une situation d'urgence, oui.

Il est clair que les protections hygiéniques répondent à un besoin d'hygiène essentiel, mais cela est aussi vrai pour plein d'autres produits tels que les brosses à dents, les couches pour adultes ou autre.

D'ailleurs, ce projet de motion parle de promouvoir l'égalité des genres, mais propose uniquement des articles pour la gent féminine. Pardon ? Non, mais on peut proposer comme je viens de le dire par exemple des couches pour les personnes âgées, voilà, c'est ce qui fait pour les hommes et les femmes.

Alors pourquoi vous mentionnez l'égalité des sexes, enfin bref... Mettre à disposition de manière systématique à toute personne faisant la demande, non !

D'ailleurs et c'est aussi une raison de mon refus de cette motion telle quelle, c'est le constat décrit dans le bilan projet pilote 2021-2022 de l'Université de Genève.

Alors Monsieur VESELI a été voir ce qu'il se passe en Ecosse, ce qu'il se passe à Grenoble et à Lyon, moi j'ai été voir ce qu'il se passe à Genève tout simplement !

Puis dans le bilan projet de pilote 2021-2022 de l'Université de Genève, il est écrit qu'il a été observé que les personnes non-membres de l'Université de Genève venaient se servir en masse dès le réassort du matin.

J'ai aussi sondé quelques femmes autour de moi et certaines pensaient que cette motion pouvait faire croire à une mauvaise gestion de leur part et de les infantiliser.

C'est pour cette raison que je propose un renvoi en commission pour avoir une réflexion plus approfondie du sujet, en étudiant les conditions de distribution, ainsi que les lieux choisis, merci.

Le Président (PLR) : Merci Monsieur RITTER. Donc il y a une demande formelle de renvoi en commission. On va s'exprimer sur le renvoi en commission. Monsieur AMBORD vous avez la parole.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Je suis tout à fait contre le renvoi en commission et tout à fait pour qu'on ait la protection hygiénique gratuite partout dans l'enceinte de la commune d'Onex.

Je trouve que ça n'a rien à voir avec une brosse à dents, euh... personnellement, je trouve que les gens ne se brossent pas assez les dents, il faut se brosser les dents trois fois par jour minimum. Donc, je ne me vois pas distribuer des brosses à dents un peu partout parce que les gens se lavent mal les dents, mais là ça n'a rien à voir !

C'est quelque chose d'urgence. Il arrive que dans son sac à main de femme on n'ait pas tout ce qu'il faut, qu'on sorte et puis qu'on aille boire un café et puis que tout d'un coup on se retrouve dans un lieu où mince ça coule... (rires)

Le Président (PLR) : Très bien, merci Monsieur AMBORD. Madame LANCE-PASQUIER vous avez la parole.

Mme LANCE-PASQUIER (PLR) : C'était pour intervenir sur le fond, mais du coup nous on s'oppose au renvoi en commission, parce qu'on est prêt à voter sur le siège et on reviendra ultérieurement pour une intervention.

Mme GIROUD (Ve) : Alors je vais aussi me prononcer contre le renvoi en commission et je soutiens les propos de Monsieur AMBORD, une brosse à dents et une serviette ça n'a pas la même utilité, ça n'a pas la même fonction et ce n'est pas pareil, merci.

M. RITTER (EVL) : Je réponds à Madame GIROUD. Vous verrez dans quelques années quand vous aurez des incontinences, vous pourriez peut-être aussi avoir besoin de couches en urgence, merci.

Mme GIROUD (Ve) : Oui, je suis désolée, mais je me sens un peu humiliée. Je dirais parce qu'une couche et une protection hygiénique menstruelle ça ne parle pas de la même chose. Les personnes qui portent des couches, a priori, elles ne sont pas là en train de siéger, parce qu'elles ne peuvent pas, parce qu'elles ont souvent d'autres soucis qui vont avec.

Je veux dire, moi actuellement, je veux dire si j'ai mes règles, je veux dire ce sont des tâches que j'ai, ce sont des petites traînées qui jusqu'à la salle des repas. Donc je veux dire on n'est pas du tout sur la même chose et, enfin, je trouve ça ignoble de votre part de comparer deux choses qui ne sont pas pareilles. Merci.

Le Président (PLR) : Bien, on ne va pas se renvoyer la... donc je ne redonne pas la parole à Monsieur RITTER, il y a le renvoi, on va voter sur le renvoi en commission.

Celles et ceux qui sont pour le renvoi en commission appuieront sur le +, celles et ceux qui s'abstiennent le 0, celles et ceux qui sont contre le -, le vote est lancé.

Le renvoi en commission du projet de motion 428 est refusé par 5 oui, 21 non (27 votants).

Donc, on revient sur le fond maintenant, et Madame LANCE PASQUIER vous avez la parole.

Mme LANCE-PASQUIER (PLR) : Merci Monsieur le Président. La motion soulève un important thème de santé publique. La mise à disposition de protections hygiéniques gratuites a déjà été réalisée dans d'autres cantons et communes à la faveur de motions déposées dans les parlements respectifs.

Au niveau fédéral, le Conseil fédéral a reconnu que les protections périodiques constituent un bien indispensable pour les personnes menstruées et une dépense qui compte dans leur budget.

Notons d'ailleurs que la révision partielle de la loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée, entrée en vigueur au 1^{er} janvier de cette année, prévoit que le taux de TVA réduit s'applique désormais aux produits d'hygiène menstruelle.

Le groupe PLR est en principe dubitatif face à des démarches de mise à disposition gratuite généralisée.

Toutefois, au vu du contexte particulier concernant la précarité menstruelle, les tabous et les conséquences potentielles sur les femmes concernées, nous soutenons la présente motion.

Nous comptons sur le Conseil administratif pour procéder à une sélection pertinente des lieux concernés. Par ailleurs, il nous semble important qu'au-delà de la mise à disposition de produits, des actions de sensibilisation sur les tabous qui entourent encore très souvent le cycle menstruel soient entreprises en collaboration avec les associations pertinentes et en s'inspirant des expériences et des produits de communications des cantons et communes qui ont déjà mis en œuvre une telle démarche.

Mme MASE (Ind.) : Merci le Monsieur le Président. Alors je ne veux pas entrer dans le débat parce que nous avons pratiquement tout dit. J'ai juste une petite question, mais un détail, aux personnes qui ont rédigé ce projet de motion.

Attendez, je vais m'enlever les lunettes. Alors sur le point 2, c'est marqué « de garantir que ces protections – donc il s'agit bien des protections hygiéniques menstruelles – c'est marqué donc de garantir que ces protections soient accessibles à toutes et tous. » Est-ce bien nécessaire de mettre tous ? S'il vous plaît, merci. [rires]

M. AMBORD (MCG) : Ah, merci Monsieur le Président. Parce que tout à l'heure vous ne m'avez pas vraiment laissé finir. Donc, je voulais juste savoir par rapport à ce point, j'ai quand même deux questions. Est-ce que les... Où est-ce qu'elles vont être achetées ces serviettes hygiéniques et est-ce qu'il serait possible d'avoir un partenariat avec les pharmacies ? Merci. [brouhaha]

Le Président (PLR) : La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas, donc, j'invite Madame KELLER à lire les invites avant que nous passions à la procédure de vote. [Lecture]

Merci Madame KELLER. Celles et ceux qui acceptent cette motion appuieront sur le +, celles et ceux qui s'abstiennent le 0, celles et ceux qui la refusent le -, le vote est lancé.

Le projet de motion 428 est accepté par 21 oui, 3 non, 2 abstentions (27 votants).

Motion 428 dont la teneur est la suivante :

« Vu

La reconnaissance croissante de l'importance de l'égalité d'accès aux soins et à la santé pour tous les citoyens, indépendamment de leur statut socio-économique

Le constat que de nombreuses personnes menstruées rencontrent des difficultés financières pour accéder à des protections hygiéniques de qualité

L'impact de cette difficulté sur la santé, le bien-être et la dignité des individus, en particulier pour les jeunes, les étudiantes et les personnes en situation de précarité

Le rôle des espaces publics, tels que les écoles, les bâtiments communautaires, et autres lieux communaux, comme espaces accessibles pour répondre à des besoins de santé et d'hygiène essentiels

Les initiatives réussies dans d'autres communes visant à fournir des protections hygiéniques gratuites dans les lieux publics, contribuant ainsi à réduire la précarité menstruelle et à promouvoir l'égalité de genre

La volonté de la commune d'Onex de promouvoir une politique inclusive et solidaire, en particulier envers les populations vulnérables

Sur proposition du groupe Socialiste et des Vert-e-s

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 21 oui, 3 non et 2 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. De mettre en place des points de distribution gratuits de protections hygiéniques dans les lieux communaux, tels que la Maison onésienne, les lieux d'accueil pour la jeunesse, de la police municipale, les bâtiments communaux qui accueillent du public ainsi que des employés communaux ;*
- 2. De garantir que ces protections soient accessibles à toutes et tous, sans condition de ressources, afin de lutter contre la précarité menstruelle et de promouvoir une égalité d'accès à l'hygiène ;*
- 3. D'informer et sensibiliser les habitants de la commune sur cette initiative via des supports adaptés, afin de garantir une large diffusion et une utilisation effective du dispositif ;*
- 4. D'évaluer régulièrement l'impact de cette mesure, en prenant en compte les retours des usagers et en ajustant les dispositifs si nécessaire, pour assurer leur efficacité et leur pertinence. »*

* * *

15) Un site internet ergonomique à Onex, Ville de progrès (projet de motion 429)

Le Président (PLR) : S'agissant d'un nouvel objet, y a-t-il des personnes qui s'opposent à son entrée en matière. Ce n'est pas le cas. Point 15, donc un site internet ergonomique à Onex, Ville de progrès, projet de motion 429, et je donne la parole, je vais bien lire jusqu'au bout, à Madame GIROUD.

Mme GIROUD (Ve) : Donc, en fait, je ne suis pas informaticienne, donc j'ai fait ce projet de motion comme une citoyenne lambda, enfin ce que j'aimerais retrouver sur le site dans ma commune.

Par contre, j'ai été voir un ingénieur en développement informatique et je me suis assise derrière son ordinateur avec lui pendant un après-midi, nous avons visité onex.ch, lancy.ch,

Carouge, Bernex, Vernier, Thônex, Cologny, Puplinge, Satigny, Versoix, Morges, Perly-Certoux, Chêne-Bougeries, Anières, Nyon, Anzère, Meynier, Meyrin, Grand-Saconnex, donc, voilà.

Première constatation, pas tous les sites ont la même fraîcheur, mais on ne s'est pas attardé là-dessus, on s'est dit en fait ce qui nous intéressait, à ce moment-là, c'était de voir les informations qui étaient sur ces différents sites.

On a regardé trois choses en particulier, la page d'accueil. Parce que la page d'accueil nous invite à aller visiter la commune, oui ou non. Et puis on cherchait, la, enfin, le numéro de téléphone de l'association des parents, les activités pour les seniors et on testait la fonction de recherche.

Et puis dans trois cas on a aussi testé l'empreinte écologique, dont celle de Lancy. En fait on a juste testé par une question de proximité géographique. On aurait été à côté de Meyrin, on aurait testé Meyrin.

Et puis l'empreinte écologique, elle est quand même importante, en fait je suis des Verts, donc oui ça a une importance. Et pour vous donner un exemple c'est un peu comme quand on achète un frigo, on compare. Il y a des petites lettres de A à F.

Les sites écologiques ont aussi leur lettre, leur empreinte, en fonction de la taille des images, des ressources utilisées. Et on sait aujourd'hui que tout site internet a une empreinte. Alors il ne s'agit pas de renoncer au frigo, il ne s'agit pas de renoncer à un site internet, mais de veiller à son empreinte, de faire en sorte de ne pas « déforester » pour créer des hébergements informatiques. Surtout ce que je veux dire dans une ville où on plante des arbres, où on remplace les lumières par exemple à la salle de la maison, heu, à la salle polyvalente, je veux dire, si droit derrière on dépense de l'énergie inutile pour un site internet, je ne trouve ça pas très cohérent, ni très valable.

Et donc, face à toutes ces visites, on a une première... enfin j'ai une première question, c'était le choix du fournisseur ? Parce que quand on regarde ce que le même fournisseur donc qui est lomedica, que je ne conseillerais à personne, quand on regarde ce qu'ils ont fait sur les autres communes où la fonction... enfin souvent c'est du copié-collé en fait les sites, donc, ce qui ne serait pas problématique s'ils fonctionnaient, sauf que souvent ça ne fonctionne pas ! La fonction recherche dysfonctionne dans quasiment tous les sites ! Il y a une commune qui.. enfin qui a des icônes pour le moins originales, je ne comprends pas leur choix, mais c'est une autre chose.

Donc ça c'est déjà la première question, c'est pourquoi avoir choisi ce fournisseur ? Vu qu'on... enfin il suffisait de faire une simple recherche pour savoir que ce n'était peut-être pas le plus facile. Et puis on constate aussi que justement les questions écologiques n'ont pas du tout été abordées.

Après on a comparé justement les pages d'accueil. Donc, on voit que, et bien Onex, quand on arrive, il y a vraiment un méli-mélange de tout ce que l'on voit et puis en fait il n'y a rien qui est mis en avant. On peut comparer par exemple avec Cologny, qui, elle, met en avant ses sites remarquables. D'autres communes mettent en avant leurs spectacles, mettent plein de choses. A Onex, il n'y a rien ! Il y a éventuellement les activités qui sont passées, mais pas celles à venir.

Il y a aussi toutes les fonctions recherche, qui quand on recherche par exemple Ludothèque à Onex, on tombe sur des cours de zumba, carte d'identité ça n'existe pas, enfin il y a plein de choses comme ça qui actuellement dysfonctionnent.

Et justement le but ce serait d'avoir, enfin c'est la moindre des choses, c'est que quand on va sur sa commune que l'on trouve les informations pertinentes.

Et pour finir j'aimerais citer un site vernier.ch, qui est vraiment en termes d'écologie, et vous pouvez aller le consulter est nettement meilleur que le nôtre. Il est simple, quand on arrive on est soit nouvel habitant, soit senior, soit enfant, soit association, soit entreprise. Et on sait exactement où est-ce que l'on doit aller et sur quelle page, chose qui est ... sur le site d'Onex, on n'y arrive pas, ou alors c'est vraiment par des chemins biscornus. Et en termes écologiques, j'aimerais dire qu'il est vraiment supérieur au nôtre. Il met aussi en avant ses spectacles, il met plein de choses en avant, chose que nous ne mettons pas en avant.

Et c'est pour ça qu'aujourd'hui, je demande soit demander au fournisseur de nous mettre un site internet qui fonctionne, qui donne envie de visiter la commune aussi, parce que pourquoi pas, il y a des choses chouettes qui se passent ici, comme il y a des choses chouettes qui se passent ailleurs. Enfin, moi le but c'est d'attirer nos habitants et puis peut-être les habitants d'ailleurs ou des environs, donc de mettre vraiment en avant les choses chouettes qui se passent et vraiment de simplifier la recherche et de la rendre efficace, parce qu'actuellement ce n'est pas le cas.

C'est pour ça que je souhaite tout simplement un site fonctionnel pour une Ville de progrès, merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Je remercie Madame GIROUD les Verts d'avoir déposé cette motion, car elle est très pertinente.

Je ne m'étais pas... heu... on a déjà voté Fr. 120'000.00 pour un crédit pour avoir un nouveau site internet et puis un nouveau site intranet pour ce qu'on échange entre nous, ce qui n'a pas encore été fait pour l'intranet.

Mais ce qui est très pertinent c'est effectivement, moi je suis du métier, je développe des sites internet et je me suis penché pendant une journée complète sur ce site.

Alors il est présentable, il est joli, etc., mais je peux vous donner un exemple très simple. Quand vous tapez sur le site d'Onex contrat COPIL, introuvable. Quand vous tapez COPIL, juste COPIL, introuvable ! Si vous tapez sur Google contrat COPIL, vous allez tomber directement, à travers Google qui est le moteur de recherche de Google, qui a été fouiller et scanner le site, et bien lui, il va trouver le lien direct pour pouvoir cliquer dessus.

Donc, soit on va sur Google et on clique sur le lien et on arrive directement, mais il est vrai que si on arrive sur le site directement de la Ville d'Onex, je m'excuse mais votre moteur de recherche il est programmé avec les pieds ! Il est aux fraises, rien de marche et je pense que quand on a beaucoup de contenu sur un site internet malgré qu'il soit joli, etc., la moindre des choses c'est que si on met des QR codes pour que les gens ou la population accèdent sur un site internet, faudrait qu'il soit à jour.

C'est pour ça que je soutiens énormément cette motion et que je trouve que, effectivement, et pour parler sur la consommation empreinte carbone par rapport à un site internet, Madame GIROUD a tout à fait raison.

Comment ça se fait que l'on ne travaille pas avec Infomaniak ? Infomaniak est le meilleur serveur a des data serveurs les plus adaptés au monde. C'est-à-dire que quand les

serveurs y chauffent et bien ils chauffent une ville avec. Donc, là son Data Center ça permet non seulement avec le refroidissement et puis le réchauffement du serveur d'alimenter une ville en chauffage.

Donc, je m'étonne qu'Onex ne travaille pas avec Infomaniak ? J'ai vu que c'était bien fait ailleurs ... donc, c'est vrai que je m'interpelle aussi à cette question.

Donc, il est clair que nous allons voter favorablement pour cette motion.

Mme LANCE-PASQUIER (PLR) : Merci Monsieur le Président. Le groupe PLR salue le travail effectué par l'administration, s'agissant du site de la commune.

Toutefois, les utilisateurs d'un site doivent pouvoir effectuer leurs actions de manière intuitive. Une page d'accueil claire, simple et précise est à cet effet décisive, indépendamment de la beauté du design.

Nous rejoignons ainsi la préoccupation des motionnaires, de faciliter la navigation sur le site et de simplifier son utilisation.

Nous vous invitons à vous inspirer par exemple du site de la commune de Plan-les-Ouates qui est structuré comme Vernier. Il permet de s'orienter directement en fonction de catégories d'utilisateurs, enfants, jeunes, parents, retraités, associations, entreprises.

La catégorie entreprises est d'ailleurs particulièrement perdue dans le site actuel, dans une rubrique « mon quotidien » alors que des communes comme Lancy ou Meyrin consacrent aux entreprises une page commune qui leur soit propre.

Nous allons donc soutenir cette motion.

Mme KELLER (EVL) : Merci Monsieur le Président. Moi il y a quand même un ou deux trucs qui sont limite à me choquer, hein. Madame GIROUD vous parlez d'entreprises que vous ne recommandez en tout cas pas, Monsieur AMBORD site une entreprise que l'on doit prendre.

On n'est quand même pas à un forum d'entreprises ici. On n'est pas censé dénier des entreprises et puis vendre les autres. C'est un peu choquant comme attitude, quand même hein.

Maintenant, le site de la Ville d'Onex il a ses qualités et ses défauts comme tous les sites au monde, moi je m'y retrouve, alors joli, moche enfin ça les goûts, les couleurs et puis les opinions, tout le monde en a. Ça ne veut pas dire que les goûts, les opinions des uns valent ceux des autres, mais ils se respectent en tout cas, et je trouve que vous êtes extrêmement désagréables avec un site internet qui répond à ce qu'on lui demande. Et puis, moi, vraiment je vous trouve extrêmement désagréables et très dénigrants dans votre motion sur ce sujet.

Chez nous on a décidé que c'était un vote libre, chacun va voter ce qu'il veut parce que justement c'est une histoire de goûts et de couleurs, et moi je ne vais pas faire travailler l'administration sur ce sujet, passer des heures à travailler sur ce sujet, ils ont vraiment d'autres choses à faire. Merci Monsieur le Président.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, j'aimerais juste répondre. Alors les goûts et les couleurs, je suis d'accord avec vous. On ne va pas regarder les goûts et les couleurs. Je vais vous citer deux communes, Cognon et Thônex qui ont des sites très anciens qui ne sont peut-être pas aussi jolis que le nôtre, certes. Vous allez sur la commune de Thônex, vous savez exactement quand a lieu la pétanque pour les aînés ! Ici à Onex, je ne sais même pas s'il y a une pétanque, je ne le sais même pas !

Tout ce que l'on nous propose en tant que seniors à Onex, c'est l'EMS. J'estime qu'il y a quand même un large, enfin, il y en a pas mal entre se retrouver à l'EMS et puis être à la retraite.

Donc, voilà ça, c'est que simplement de trouver des informations. Sur le site d'Onex, je ne veux pas le dire que je les trouve puisque je ne les trouve pas ! Et c'est ça que je leur reproche, plus qu'autre chose. Et j'estime que c'est normal que lorsque l'on est une habitante ou un habitant, quand on cherche quelque chose, on puisse aller directement sur sa commune sans faire des recherches par Google ou que sais-je ou Facebook ou je n'en sais rien, mais que l'on trouve les informations sur notre site !

Et ce que je demande actuellement c'est de trouver ces informations sur le site de la commune.

Concernant les entreprises, je ne cite aucune entreprise. J'ai cité aujourd'hui, maintenant. C'est à la commune de choisir, je ne dirai pas de prendre Infomaniak ou de prendre quelqu'un d'autre, enfin même si j'ai une préférence pour Infomaniak pour les mêmes raisons que Monsieur AMBORD, mais à part ça, ce n'est pas à moi de faire ce choix, merci.

Non... Alors pour finir avec Infomaniak [brouhaha] Ils sont quand même... ils sont basés sur Genève. Tous leurs serveurs sont en Suisse et nous ne sommes pas par exemple aux Etats-Unis ou des choses comme ça, ce qui nous protège quand même et nous gardons les lois en Suisse et pas les lois européennes ou américaines. Rien que ça, c'est peut-être, vu les informations qu'on a sur leur site y compris votre adresse, votre date de naissance, peut-être que c'est peut-être heu, les protéger ce n'est pas une mauvaise chose.

M. AMBORD (MCG) : Oui, merci. Alors je m'excuse d'avoir cité une entreprise. Effectivement c'est ... on va parler d'entreprises genevoises. Donc il y a des entreprises genevoises qui existent à ce sujet. On parlait juste de l'empreinte carbone qui justement il y a des entreprises qui sont éco-responsables par rapport à ça, avec des Data Center qui sont très bien équipés et puis sont une référence au niveau mondial. Donc je pense que ce serait assez intéressant de travailler avec ces entreprises genevoises.

Ensuite je parlais uniquement du moteur de recherche. C'est quand même dingue que quand on arrive sur le site d'Onex, on tape COPIL ou contrat COPIL on a une mention aucun résultat, on a tous un téléphone, vous tapez Onex, vous tapez COPIL, on ne trouve pas le COPIL ! Je trouve ça complètement aberrant, alors que c'est un mot simple où il est référencé dans le site internet mais mille fois quoi ! Heu, alors que vous tapez COPIL contrat de quartier dans Google, vous arrivez dans la page en question qui est référencée sur Onex. Donc, doit-on payer un site Fr. 120'000.00 avec la moitié des choses qui marchent, je trouve que c'est très cher, devons-nous continuer à utiliser Google pour retrouver les choses qui sont utiles sur ce site internet. Voilà, point, merci.

Mme MASE (Ind.) : Merci Monsieur le Président. Alors personnellement je ne suis pas douée en informatique du tout, hein, les gens qui me connaissent le savent très

bien. Mais je trouve, oui, enfin, je fais partie de la génération qui n'est pas née avec un ordinateur, mais je trouve que le site internet de la commune, moi je le trouve acceptable. Bien entendu on peut l'améliorer, selon les indications de Madame GIROUD.

Je viens de faire dans le moteur de recherche du site de la commune d'Onex, COPIL comme Monsieur AMBORD l'a dit, effectivement il n'y a rien qui apparaît. Mais j'ai fait dans le moteur de recherche, j'ai fait senior, puisque je fais partie des seniors depuis de nombreuses années, et on trouve 17 choix d'activités et de choses proposées aux seniors.

Alors il n'est peut-être pas parfait ce site, mais il fait déjà beaucoup, merci.

M. RITTER (EVL) : Merci Monsieur le Président. Moi, je viens de taper ces deux reproches qu'on lui fait, je tape pétanque j'ai deux résultats, je tape contrat de quartier j'ai aussi deux résultats. Alors je ne sais pas comment vous faites des recherches. Contrat de quartier.... (brouhaha, plusieurs personnes parlent en même temps) donc, je ne sais pas comment vous utilisez vos outils, mais en tout cas sur les deux exemples que vous donnez, ils fonctionnent très bien, merci.

Le Président (PLR) : Merci Monsieur RITTER pour ce témoignage. Madame BEAUSOLEIL, ce sera la dernière intervention.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci beaucoup. Je voulais demander au Conseil administratif : étant donné que l'on a effectivement voté plusieurs crédits par rapport à la communication durant cette législature, savoir où ça en est, s'il y a des choses prévues peut-être pour nous orienter sur les différentes prises de parole qui ont été prises, merci.

Mme KLEINER : J'ai bien entendu tous vos commentaires. On verra ce que l'on en fera. Le crédit.... On verra ce que l'on en fera parce que, voilà, honnêtement, oui on sait que le moteur de recherche n'est pas encore performant et ils y travaillent donc en ce sens-là, le site n'est pas tout à fait terminé.

La délibération a été votée lors de la précédente législature et pas cette législature-là, et elle prévoyait trois choses, elle prévoyait la réfection du site des Spectacles onésiens, la réfection du site d'Onex qui est un site très important avec énormément d'informations, c'est bien sûr euh beaucoup plus que simplement référencer quelques informations sur le COPIL. Il y a beaucoup de cibles qui sont visées seniors, jeunes, entreprises, etc. On peut toujours questionner un site et en ce sens-là et bien votre motion apportera certainement des réponses à ces questionnements.

Il y a encore une application qui va sortir qui était prévue dans cette délibération. Une application elle permet d'expliquer, de dire ou d'indiquer quels sont ses intérêts, je suis senior, je suis un jeune, je suis un écolier et je veux recevoir telle et telle information. Et donc, l'application est sur le point d'être achevée.

A ce sujet-là, nous allons organiser une commission avec la communication justement pour vous faire un état des lieux d'où est-ce que l'on se trouve. Elle est prévue le 17 février. J'espère avoir répondu à votre question Madame BEAUSOLEIL.

Mme GIROUD (Ve) : Oui, juste une petite réponse. Alors donc quand on cherche pétanque sur le site on trouve effectivement un article qui date de 2023 avec uniquement les adresses des terrains de pétanque, voilà.

Et ensuite concernant l'application, ça fait bientôt une année qu'on nous en parle ainsi que des notifications, et on n'a toujours rien vu.

Et puis ça m'étonnerait un peu.... Je suis un peu dubitative peut-être parce que quand j'ai été regarder sur les autres sites faits par la même entreprise, aucun ne propose une application. Par contre, ce que les autres sites proposent qui ne sont pas faits par cette entreprise, ce sont des newsletters, chose qu'Onex ne propose pas, voilà, merci.

Le Président (PLR) : Je fais un petit témoignage, entre parenthèses, alors je sors de ma fonction. Mais pour avoir monté des sites dans ma fonction précédente, on donne un cycle de vie de 5 ans pour un site informatique. Donc c'est vrai que c'est très long à mettre en place et à peine est-il mis en place qu'il est éprouvé et puis comme l'a dit Madame KLEINER, on a voté il y a plus de 5 ans, donc on est à un bout de cycle nécessairement.

C'est une réalité, que cela soit en termes ergonomique, que cela soit en termes de design, que cela soit en termes de circulation de l'information.

Donc, voilà je crois qu'on a bien entendu ce qui est et je vais inviter Madame KELLER à lire les invites et puis que nous puissions voter sur ce sujet. Madame KELLER je vous passe la parole. [Lecture]

Merci Madame KELLER. Nous allons donc passer à la procédure de vote. Celles et ceux qui acceptent cette motion appuieront sur le +, celles et ceux qui s'abstiennent le 0, celles et ceux qui la refusent le - , le vote est lancé.

Le projet de motion 429 est accepté par 20 oui, 5 abstentions (27 votants, une personne n'a pas voté).

Motion 429 dont la teneur est la suivante :

« Vu la complexité actuelle du site internet onex.ch

Vu l'absence d'ergonomie sur le site actuel

Vu la lourdeur du site

Vu son impact écologique non justifié

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe des Vert-e-s d'Onex

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 20 oui et 5 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. Rendre le site internet de la commune plus ergonomique ;*
- 2. Faciliter la navigation sur le site, simplifier la structure du site internet ;*
- 3. Diminuer l'empreinte écologique du site internet ;*
- 4. Mise à jour régulière notamment des informations destinées aux habitants. »*

* * *

**16) Rapport de la Commission bâtiments (BAT-1724) - Astronex et abords extérieurs
- réaménagements : concours
Rapporteuse : Madame Marta GIROUD**

Le Président (PLR) : S'agissant d'un nouvel objet, y a-t-il des personnes qui s'opposent à son entrée en matière ? Il n'y a rien à voter ? c'est une information, bah oui... ce n'est pas...

Mme KLEINER : Merci Monsieur le Président. Je voulais juste compléter ce rapport par une information. Nous espérions pouvoir faire le concours d'architecture dans le délai qu'il nous restait avec ce Conseil municipal. Le Président n'a pas pu être trouvé, donc le concours est repoussé dans un futur plus ou moins proche en fonction des personnes qui seront élues. Parce que le jury doit comporter les mêmes personnes du début à la fin, on ne peut pas remplacer et pour une question de légitimité, et bien nous allons patienter jusqu'à la fin des élections et remettre ça à la prochaine législature.

Mme GIROUD (Ve) : Oui, merci. Donc j'aimerais un peu revenir sur cette commission où j'étais un peu étonnée. Déjà, il n'y avait pas les chefs du Service exploitation qui auraient pu nous fournir les réponses aux questions auxquelles on avait, et puis durant toute cette commission, chaque fois qu'on avait des questions, c'était on verra plus tard, ça se passera plus tard, on n'en est pas encore là ou alors c'est moi la magistrate, c'est moi qui décide.

Et puis concernant le report du projet, franchement, je suis presque étonnée, on va dire, alors que tous les voyants étaient au vert, je veux dire que l'on nous avait assuré au moment de la commission que le jury était formé, que tout était prêt, que le cahier des charges... enfin bon, qui aurait pu le croire mis à part tous les commissaires présents auxquels on disait dès le départ que ce n'était pas possible de tenir les délais, et manifestement on avait raison.

Sur ce je n'aurai rien d'autre à ajouter, enfin, peut-être que mis à part une semaine avant Noël on aurait pu se passer de la commission pour parler dans le vide, en fait. Merci.

M. C. SANTARELLI (S) : La lecture du PV de la Commission bâtiments du 16 décembre 2024 appelait nécessairement une relecture du PV de la séance du Conseil municipal du 18 juin 2024 qui traitait du même sujet.

Le groupe socialiste avait alors voté favorablement sans demander le renvoi en commission, mais en conditionnant son approbation à un élargissement du champ des possibles au-delà du projet d'utilisation du local pour du coworking. Ce dernier était d'ailleurs jugé insuffisamment explicité dans la demande de crédit.

Le groupe socialiste considérait ainsi qu'il était nécessaire quant à l'utilisation envisagée de cet espace et de fonder cette utilisation sur une analyse approfondie des besoins sur le plan communal.

Une sollicitation notamment des commissions développement durable et sociale pour un tour d'horizon des besoins avait été mentionnée. Cette réflexion large aurait été menée avant le lancement du concours d'architecture.

Madame KLEINER s'était alors déclarée favorable au minimum à une commission élargie pour recueillir le maximum d'opinions.

Force est de constater que le PV de la Commission bâtiments du 16 décembre indique une tout autre réalité. Elle ne tient pas compte des avis exprimés lors de la séance du 18 juin et mentionne l'utilisation du local pour du coworking comme un fait accompli.

Cela n'est pas sans rappeler d'autres sujets traités récemment qui font fi des délibérations et décisions.

Le moins que l'on puisse dire est que ces manières de faire ne contribuent pas à créer un climat de travail constructif entre le Conseil municipal et le Conseil administratif. Je vous remercie.

M. BERTOSSA (S) : Je remercie Madame GIROUD pour son rapport et Monsieur SANTARELLI pour son intervention. J'ai les mêmes questions que Madame GIROUD en fait. Vous nous aviez assurés Madame KLEINER durant cette commission que nous aurions un projet abouti au retour des vacances de Noël, vous nous aviez assurés que vous aviez la capacité de réunir un jury et de faire réaliser un cahier des charges en 20 jours, comptant les vacances de Noël au milieu hein je le rappelle, on vous avait fait remarquer que ce délai était à notre sens un peu court, vous nous avez dit pour y arriver, le fait est établi qu'il n'y a rien et que vous repoussez cela à après les élections. Ce qui me surprend d'autant plus que vous aviez manifesté l'urgence de ce projet à votre avis, alors que nous avons exprimé également que d'autres projets de votre secteur pouvaient être prioritaires, je pense notamment ici à la réfection d'écoles.

Vous nous avez assuré l'urgence et pourtant vous repoussez ça à après les élections. Je ne comprends pas vraiment, si c'était si urgent, pourquoi ne pas continuer aujourd'hui à chercher un président et pourquoi avoir également supprimé la commission du 9 janvier qui était prévue comme annoncé lors de la commission du 16 décembre comme une séance d'information sur la tenue du projet, pourquoi on ne reçoit qu'un mail il y a à peine une semaine, soit une semaine après que la commission a été annulée sans explication,

moi je me pose des questions quand même, pourquoi ? Pourquoi vous agissez comme ça ? Est-ce que vous attendez de retrouver un groupe dans ce Conseil municipal ? Est-ce que vous attendez que la majorité change pour ne pas avoir de contestations sur ce projet ?

J'aimerais des réponses au même titre que Madame GIROUD, je vous remercie.

Mme KLEINER : Je suis étonnée des propos que vous tenez, ils sont totalement exagérés. Sur le titre de la présentation Powerpoint, il était mis un programme provisoire. C'est donc bien que ce programme n'était pas définitif et en tout cas pas dans les termes que vous êtes en train d'utiliser aujourd'hui.

Nous savions qu'il était provisoire puisque le président n'avait pas été trouvé. Or, dans un concours d'architecture, c'est le président qui valide ses participants, on ne peut pas les lui imposer.

Donc, nous attendions et nous savions que nous n'avions pas de président, nous le recherchions, comme nous n'avions pas toutes les réponses de toutes les personnes sollicitées. Et nous avons besoin de cette réponse pour pouvoir valider les autres membres d'un jury.

Un concours répond à une organisation très stricte. Et c'est dans ce sens-là que nous avons évalué qu'il nous restait le temps de procéder au concours jusqu'au mois de mai et puis de pouvoir juger les projets avec le même jury.

Aujourd'hui, avec une déficience de réponses de la part du président, nous savons que nous ne pouvons pas, nous n'avons pas pu organiser ce jury, donc nous sommes obligés de le reporter. De reporter non pas, avec je ne sais pas quel argument, moi j'aurai préféré pouvoir le mener maintenant et avoir cette discussion sur le programme puisque aucun programme définitif n'a été présenté. Le programme était en attente de pouvoir être discuté le 9. Et aucun programme n'a pu être présenté tout simplement parce qu'il était encore en cours de validation auprès des présidents potentiels.

Mais dans un concours d'architecture, il y a un règlement très strict, nous ne pouvons pas faire n'importe quoi. Et notamment, nous ne pouvons pas changer de membre du jury.

Comme il y a des représentants du Conseil municipal et du Conseil administratif, et bien nous ne pouvions plus dans les délais honorer le timing. Nous ne pouvions plus être sûrs que les jurys sélectionnés par la commission du 17 ou du 16 décembre, je ne me souviens plus, seraient toujours là à la nouvelle législature.

Voilà pourquoi, il a été décidé de reporter le concours.

Quant aux membres de l'administration, je vous rappelle selon le règlement que c'est soit le président ou la présidente de la commission qui convoque la commission, soit ça peut être fait à la demande du Conseil administratif. Je ne vois pas ce que le... pourquoi il y a une exigence par rapport aux chefs de service, ce n'est pas..., ce n'est pas prévu au règlement. Le chef de service vient apporter ou quelqu'un de l'administration vient supporter le projet, et en l'occurrence il y avait Monsieur Johann ZOLLER qui était là, qui a lui suivi le projet du concours d'architecture pour l'espace coworking du début à la fin.

Et, enfin, oui nous avons envisagé des solutions autres pour maintenir la salle, nous avons trouvé même des solutions pour maintenir la salle de l'Astronex. Et il y a également une demande qui a été formulée pour créer un local qui permette d'accueillir des jeunes qui

souhaitent avoir un lieu de silence et celui-ci a pu être envisagé. Mais, pour l'instant, rien n'a été présenté, rien n'est définitif puisque le concours est reporté, compte tenu de la fin de la législature et l'impossibilité de maintenir les délais avec ce jury.

Le Président (PLR) : Merci Madame KLEINER. Alors je vous demande d'être rapides et concis, parce qu'on ne va pas se renvoyer la balle sans arrêt. Monsieur BERTOSSA vous avez la parole pour la dernière fois.

M. BERTOSSA (S) : Je vous remercie Monsieur le Président. Je remercie Madame KLEINER pour sa réponse. Mais quelque chose me tracasse, on ne semble pas avoir assisté à la même commission, Madame KLEINER.

Vous me dites que le programme présenté n'était pas le programme définitif. Alors pour quelle raison lorsqu'on a demandé à ce que ce projet soit ... que ce premier cahier des charges soit modifié pour intégrer nos demandes, c'est-à-dire un espace pour les étudiants, pourquoi vous nous avez garanti que ça n'était pas possible... Ah, relisez le PV je vous en prie, parce que vraiment c'est indiqué.

Et ensuite de cela, vous nous dites, et puis j'aimerais quand même revenir sur la question de cet espace pour les étudiants, vous dites qu'un autre espace avait été envisagé, mais vous n'avez jamais fait mention de cela dans les comptes rendus de l'enquête que vous avez menée.

Et pour quelle raison, et je reprends ce qu'a dit Monsieur SANTARELLI tout à l'heure, pourquoi n'avez-vous pas simplement intégré la volonté du Conseil municipal exprimée en juin ? On vous avait simplement demandé de considérer autre chose que le coworking. Vous nous avez présenté un premier cahier des charges où était inclus seulement le coworking, rien d'autre, c'est le premier point.

Et j'ajouterais pourquoi ne pas avoir intégré donc cet espace étudiants qui était demandé dès le départ par les Conseillers municipaux en juin, et vous avez visiblement décidé de mépriser nos demandes. Je vous remercie.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Monsieur le Président. C'est vrai j'ai la même lecture de la commission que mes prédécesseurs qui viennent de prendre la parole, Monsieur BERTOSSA et Madame GIROUD.

Mais surtout aujourd'hui je voudrais dire vraiment dommage pour les auto-entrepreneurs onésiens.

Ça fait 5 ans qu'on en parle de ce coworking et honnêtement, moi ça m'a convaincue. Je vois très bien à qui ça aurait pu être utile, je vois très bien les jeunes surtout qui lancent leur entreprise à Onex, qui ont plein d'imagination, mais pas forcément des ressources comme un lieu tranquille pour y travailler. Donc voilà dommage, 5 ans de discussions là-dessus pour que finalement on finisse cette législature sur même pas une ébauche de mise en œuvre.

Donc voilà, j'espère sincèrement que la prochaine législature pourra mettre en œuvre ce projet, que les personnes qui siégeront ici le pousseront pour que cela avance plus vite que cette année, et puis voilà, merci.

M. JEBBARI (S) : Merci Monsieur le Président. Je m'interroge juste sur le membre du jury. Normalement il y a le membre du jury, mais il y a aussi les remplacements. Est-ce que les remplaçants n'auraient pas pu continuer au-delà de cette législature et puis ne pas bloquer simplement la procédure parce que le jury ne sera pas le même pour la prochaine législature ?

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Je remercie Cora pour ses dires. C'est vrai que moi j'ai beaucoup défendu cet espace coworking déjà par ma propre situation professionnelle. Il est vrai que c'est très intéressant d'avoir cet espace de coworking.

Il est vrai aussi que, à l'heure actuelle, je pense que Madame KLEINER a vraiment tout fait pour essayer de mettre en avant le plus rapidement possible ce projet. Ça n'a pas toujours été évident parce que vous en face, vous avez clairement ... euh... vous voulez une petite salle de fête, Monsieur PRAT voulait une salle de fête, il y avait des discussions dans ce sens (brouhaha...) Je dis mon avis après vous pouvez rétorquer.

Le Président (PLR) : Soyez bref, s'il vous plaît, il est tard

M. AMBORD (MCG) : Maintenant je pense qu'une salle de coworking, l'un n'empêche pas l'autre hein, on peut très bien accueillir des étudiants dans un espace de coworking, hein, il n'y a pas de problème. Ce n'est pas parce qu'elle ne l'a pas dit qu'il ne fallait pas le dire vous, et puis heu, (brouhaha...) une chose après l'autre et puis chacun son tour.

Et là-dessus, heu, je pense que l'on a tout essayé pendant cette législature de le faire, mais ça a été difficile de convaincre, et puis d'abord fallait comprendre ce qu'était un espace de coworking, ce n'était pas le cas pour tout le monde.

Et maintenant je pense qu'on a tous compris la nécessité d'avoir des espaces de coworking pour notre commune et puis pour des jeunes entrepreneurs qui veulent trouver des espaces pour pouvoir s'entretenir avec leurs clients un peu plus importants, parce qu'il est vrai que s'entretenir avec des clients moins importants, ben on peut les recevoir un peu partout, dans des bistrots, à la Coop ou où vous voulez, mais des clients importants, c'est plus difficile.

Donc, je pense que c'est un peu facile aussi de tout porter sur Madame KLEINER par rapport à ça. Elle a quand même eu l'idée d'avoir un espace coworking à Onex, c'est la seule qui l'a eue, même moi je ne l'avais pas eue, et je trouve son idée magnifique, donc je pense que l'on pourrait un petit peu respecter cette idée et soutenir cela.

Et maintenant si ça n'arrive pas sur cette législature, et bien ça ira sur la prochaine, merci.

Le Président (PLR) : Merci Monsieur AMBORD. La dernière prise de parole, Madame GIROUD.

Mme GIROUD (Ve) : Oui merci. Alors je voudrais quand même revenir sur un petit point du procès-verbal : Madame KLEINER souhaite détailler les modalités de

l'organisation du concours. Ce dernier se déploie selon des conditions précises auxquelles il est impossible de déroger, ce qui veut dire ce qui veut dire. C'est que vraiment les conditions étaient fixes et précises et que le 17 janvier ça aurait dû être publié. Et puis plus tard, enfin dans le même rapport, il y a je ne sais plus, je pense que c'est Madame BEAUSOLEIL qui demande justement, puisqu'il y aura un changement de législature, qu'est-ce qu'il se passe pour les commissaires ? Et là il nous est répondu que c'est comme à la FIVO, que les commissaires peuvent rester dans la commission.

Donc, vraiment on a eu des réponses telles quelles, noir sur blanc. Donc, il y a un moment donné c'est normal que l'on se sente « fait eu » comme on dit, merci.

Et juste encore une petite précision, j'ai mon micro qui couine des fois, mais ça n'a rien à voir.

Le Président (PLR) : Bien, comme il ne s'agit pas de vote effectivement, non, vous l'avez eue plusieurs fois Monsieur BERTOSSA, je ne vous la redonne pas, on vous a compris.

Les questions ont été posées. Madame KLEINER si elle désire répondre, elle vous répondra, mais on ne pas éterniser sur ce sujet, il n'y a pas de vote. Je passe donc au point 17, suivant.

**17) ACG - Décision de l'AG du 17 décembre 2024 concernant :
- l'augmentation de l'enveloppe sportive 2025 de Fr. 450'000.00 pour la porter
au montant de Fr. 800'000.00**

Le Président (PLR) : On prend acte de la décision de l'ACG du 17 décembre 2024 concernant l'augmentation de l'enveloppe sportive 2025 de Fr. 450'000.00 pour la porter au montant de Fr. 800'000.00.

Y a-t-il des remarques, des sujets sur ce point ? Ça ne semble pas être le cas.

18) Propositions individuelles et questions

Le Président (PLR) : Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

Mme GIROUD (Ve) : C'est la dernière de la soirée. En fait, alors que peut-être que ma question elle n'est déjà plus d'actualité, mais dimanche en fin de journée, sur

l'avenue des Grandes-Communes, donc je descendais direction Lancy sur la bande cyclable, et puis à hauteur du marchand de glaces, paf, il y a un panneau qui dit « Interdiction aux vélos » de circuler sur la piste cyclable. Bon, je trouve cela un peu bizarre, surtout qu'il n'y avait pas d'embouchures.

Déjà, j'aimerais savoir pourquoi est-ce qu'il est tout d'un coup interdit de circuler sur la piste cyclable alors que dimanche il n'y a personne qui travaille et il n'y avait pas de machine à ce moment-là, et surtout comme il y a des travaux et puis qu'il y a des barrières, et bien une fois qu'on est coincé à ce moment-là, soit on est en infraction, soit on passe sur le passage piéton et je n'aime pas trop les cyclistes sur les passages piétons, moi y compris.

Alors je demande déjà pourquoi est-ce qu'il y a cette interdiction à ce moment-là, et est-ce qu'il est possible de mettre ou de prévenir les cyclistes un petit peu en amont, histoire qu'ils puissent se détourner sur la voie motorisée tout simplement. Voilà, merci.

M. RITTER (EVL) : Merci Monsieur le Président. Donc j'avais plusieurs choses à dire, donc une chose qui concernait le point 16, mais comme il a été supprimé, je vais le dire maintenant.

En fait, ça concerne Onex Magazine. Donc, Onex Magazine est plutôt utilisé par les personnes âgées j'imagine. Et donc, la grande problématique des personnes âgées c'est la lisibilité. Or, à la page du 10 du magazine numéro 14, on voit un texte blanc sur vert clair. Ça manque cruellement de contraste.

La deuxième chose que j'ai à dire, ça concerne le plan lumière. Donc, Onex a mis à exécution son plan lumière.

Alors qu'elle a publié sur son site internet une synthèse de son plan lumière qui explique de manière intelligente les façons de réduire l'impact lumineux sur la faune et la flore, comme le travail sur l'éclairage en adaptant les hauteurs des candélabres et aussi des couleurs par exemple, Onex a décidé, avant d'effectuer les travaux de changement de matériel, d'éteindre tout simplement l'éclairage public à certains endroits.

Quelques exemples d'extinction : les traversées des bois derrière l'école des Bossons. Conséquence : les enfants rentrant du Jardin Robinson ne peuvent plus rentrer seuls le soir à 18 heures 30. Il est aussi fort désagréable, voire anxiogène pour certaines personnes, notamment féminines, de devoir traverser les bois pour prendre les transports publics ou aller à la Cité Nouvelle pour différentes activités.

On prive aussi les sportifs d'utiliser le parcours Vita, pourtant indiqué comme ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sur www.onex.ch.

Essayons d'éteindre l'éclairage des stades de foot pour voir...

Bien que noté comme éclairé et accessible, le cheminement le long de l'école des Bossons a été dans le noir le plus total pendant six semaines environ. Dans la réponse à une habitante se plaignant du fait accompli, la chargée de projet suggère à cette dame, entre autres, de profiter de la mise à disposition gratuite de gilet de sécurité, très utile pour traverser le bois dans le noir sans lumière.

Il y a aussi trois candélabres éteints en face du restaurant de l'Onésienne, entre le 15 et 19 rue du Vieux-Moulin, tronçon qui comporte un passage piéton qui est dans le noir le plus total.

Il y a aussi d'autres endroits à Onex qui sont touchés, mais que je connais moins, donc je ne fais pas m'exprimer.

Mais il y aussi des aberrations sur la commune comme sur la route de Chancy, on a le seul candélabre du canton qui ne sert strictement à rien. Il éclaire le ciel... à savoir c'est le candélabre qui est pseudo-cassé.

Et aussi, au parc des Evaux, le parking brille de mille feux alors qu'il n'y a aucune fréquentation.

Donc mes questions :

- Quelles sont les économies d'électricité dont vous faites mention dans le reportage de TV Onex, donnez-nous un chiffre, Madame la Maire.
- Pourquoi avoir effectué ce test avant d'avoir changé les infrastructures ?
- Pourquoi ne pas éteindre un luminaire sur deux dans certaines zones, comme sur la route de Chancy ?
- Et enfin, pourquoi n'avoir pas eu le cran d'effectuer ces tests à grande échelle dans la cité ?

Merci.

M. JEBBARI (S) : Merci Monsieur le Président. Euh, j'ai une question au Conseil administratif. Est-ce qu'on a des nouvelles au sujet de la passerelle Onex-Vernier qui passe au-dessus du Rhône ? Vu l'avancement des travaux côté Cherpines, est-ce que vous avez des nouvelles des SIG. Ça c'est la première question.

Deuxième question qui rejoint un peu le plan lumière. Le chemin de la Pralée, entre l'école des Racettes et puis le chemin de l'Avenir, il y a un lampadaire entouré de panneaux solaires. Est-ce que vous avez des données sur ces panneaux solaires, la consommation etc. Et puis est-ce qu'il est prévu de généraliser ce type de lampadaire équipé de panneaux solaires sur la commune d'Onex ?

Et puis la troisième question rejoint un peu ce qu'a dit Madame GIROUD. Par rapport aux travaux SIG, est-ce que c'est possible de limiter la vitesse à 30 km/heure ? Sur un tronçon, il y a le bus, les voitures et les cyclistes qui sont mixtes. Est-ce qu'il est possible de limiter à 30 km/heure pour les véhicules motorisés ? Je vous remercie.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. J'ai deux questions pour le Conseil administratif. La première c'est sur la route de Chancy, après avoir mis une piste cyclable, après avoir enlevé la piste cyclable, après avoir mis des dos-d'âne, après avoir mis maintenant des..., comment ça s'appelle ces trucs rouges et blancs ? des chicanes, euh, il y a des chicanes qui ont été rajoutées.

Il se trouve que je pense que vous n'avez pas pris la peine de parler avec les commerçants. C'est-à-dire qu'il a des nouvelles chicanes qui ont été rajoutées après la première qu'il y avait, donc à hauteur de la Ferme, du restaurant de la Ferme. Et de l'autre côté aussi de la route, il y aussi ces chicanes qui auraient été faites.

Donc, est-ce que c'est provisoire ? Combien de temps cela va durer ? Et il faudrait peut-être prendre aussi contact avec Monsieur LANER, car aujourd'hui il a perdu pas mal de clients parce qu'ils pensaient que la Ferme était en travaux, à cause de ça.

Donc, je pense que ce serait intéressant de voir peut-être déplacer légèrement, même si c'est peut-être un peu compliqué, je vois que la Ferme c'est le seul endroit où il n'y a pas de terrasse contrairement à la boulangerie EGGER où il y a une terrasse.

Je ne sais pas où on pourrait les mettre, je ne sais pas non plus à quoi ça sert parce que les gens passent quand même à vélo ici, faudrait peut-être mettre un panneau comme quoi ils accèdent directement sur la route pour ce tronçon-là, pour éviter d'aller sur le trottoir, parce que de toute façon ça ne sert pas à grand-chose ces chicanes, ils slaloment entre les chicanes et vont quand même vite, entre les chicanes.

Donc, déjà un c'est moche, deux ça pollue, trois heu je ne sais pas trop à quoi ça sert.

Deuxième question. Je remercie le Conseil administratif pour avoir massivement soutenu le projet du 175° par la présence à l'assemblée générale du 15 janvier dernier. Cependant, je suis inquiet. La date approche rapidement, le 8 novembre c'est le premier acte, 2025, aucun point relatif à cet événement n'a figuré à notre ordre du jour. La question est-ce qu'une délibération est-elle en préparation ? Merci Monsieur le Président.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Je m'aperçois que dans notre commune il y a encore des endroits où il manque des rampes, de l'éclairage ou des bordures dangereuses, ou mal signalées. Par exemple la passerelle d'Onex-Parc, où il y a la salle de gym, là il y a une passerelle et dans cette passerelle, il y a des trous en montant dans la passerelle et les habitants s'encoublent en passant par la passerelle.

Pouvez-vous vérifier tout ça et faire le nécessaire pour pas qu'il y ait des gens qui se fassent très mal. Merci.

M. C. SANTARELLI (S) : Oui, un commentaire à la lecture de la liste des objets en suspens. On peut constater que neuf objets ont des délais de réponse échus, dont quatre concernant le social, la santé et l'enfance et deux concernant l'action citoyenne.

Nous sommes conscients de la charge de travail de l'administration communale, mais nous sommes également convaincus que les sujets en question sont prioritaires, et pour certains d'entre eux urgents.

Merci par avance de nous revenir au plus vite sur certains d'entre eux, ou alors d'actualiser les délais de réponse avec des éléments d'explication.

Mme MASE (Ind.) : Merci Monsieur le Président. Mesdames et Monsieur du Conseil administratif, ma question sur la question écrite 135 nommée frais de justice à la charge de la commune d'Onex déposée le 31 octobre 2023, donc il y a un an et trois mois.

Il me semble, sauf erreur, que l'on n'a toujours pas reçu de réponse. J'aimerais savoir s'il vous plaît quand nous pouvons espérer recevoir une réponse à cette question écrite. Merci.

Mme LANCE-PASQUIER (PLR) : Merci Monsieur le Président. Le Conseiller fédéral, Bêat Jans, est venu à Genève le 16 janvier pour encourager le Canton à améliorer l'intégration sur le marché du travail des réfugiés détenteurs d'un statut S. L'encouragement de l'intégration professionnelle fournit une contribution importante à l'indépendance économique des personnes réfugiées qui vivent sur le territoire genevois.

Le Conseil fédéral a appelé les communes à donner un signal politique fort.

Dans ce contexte la Commune d'Onex a-t-elle pris des mesures en vue de favoriser l'insertion professionnelle des personnes relevant de l'asile ?

M. PASCHE (Ve) : Merci Président. Une famille s'était rendue aux Evaux il y a quinze jours trois semaines, je ne sais plus, c'était un dimanche qu'il faisait beau, il y avait relativement beaucoup de monde, mais euh, malheureusement euh le ... comment on appelle là où ils font dans les arbres là ? Ouais, l'accrobranche. L'accrobranche et puis le restaurant étaient fermés, il n'y avait pas de toilettes ouvertes sur tout le secteur des Evaux, où il y avait du monde.

Alors, je ne sais pas si c'est une situation normale, si c'est exceptionnel, mais je pense qu'il faudrait voir ça avec la Fondation pour qu'il y ait au moins des toilettes ouvertes en permanence, même quand le restaurant ou l'accrobranche sont fermés. Merci.

M. BERTOSSA (S) : Merci Monsieur le Président. Il a été porté à mon attention par l'un de nos concitoyens assez récemment, que Madame KLEINER, désolée de revenir sur vous ce soir, aurait utilisé les cartes de vœux de la commune, hein que l'on a tous reçues, bien singulièrement cette année puisqu'il m'a été rapporté que cette personne a reçu une carte de vœux de la commune, avec un petit flyer à l'intérieur. Une petite surprise dans laquelle Madame KLEINER avait glissé un flyer personnel dans les cartes de vœux distribuées aux frais de la commune pour inviter à la soutenir pour les élections prochaines.

Deux questions au Conseil administratif : Madame KLEINER, admettez-vous avoir bien utilisé ces cartes de vœux pour votre campagne personnelle, donc aux frais de la commune ?

Et ensuite une question pour vos deux collègues du Conseil administratif, Madame YUNUS EBENER, Monsieur PASQUIER. Avez-vous eu connaissance du fait de l'utilisation singulière de la carte de vœux cette année ? Et avez-vous autorisé de l'argent public à être utilisé pour la campagne personnelle des membres du Conseil administratif ? Je vous remercie.

Mme PERROTTET (EVL) : Monsieur PASQUIER, vous avez dit que le rond-point des Grand'Portes allait être en travaux. Merci beaucoup pour les personnes qui roulent à vélo, voiture moto etc. Est-ce que les descentes de trottoirs pourraient être refaites ?

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, j'étais en train de vous dire qu'on a pris bonne note de vos questions, je vous répondrai lors du prochain Conseil municipal, mais je vais quand même m'attarder à vous donner quelques éléments de réponse.

Madame GIROUD concernant le passage cycliste à l'avenue des Grandes-Communes, je n'ai pas la réponse maintenant. Nous irons voir et nous corrigerons si nécessaire, ou on vous donnera les explications pourquoi cela a été fait ainsi.

En ce qui concerne la question de Monsieur JEBBARI pour les travaux des Services industriels, j'imagine que c'est à l'avenue du Gros-Chêne. Sauf que la zone est déjà à 30 km/h sur tout le tronçon. Si ce n'est pas le cas, on va également vérifier ça avec la Police municipale.

En ce qui concerne Monsieur AMBORD et puis les chicanes à la route de Chancy, cela a été fait conjointement avec la Police cantonale s'agissant d'une route cantonale. Nous allons également vérifier et s'assurer que les commerçants ne soient pas préjudicés par cette situation, merci d'avoir relevé ce point.

En ce qui concerne Madame SCHMITD MESSINA pour les zones d'ombre à l'école d'Onex-Parc, je vois très bien cette passerelle où elle est située. Nous allons également vérifier et puis, à ce moment-là, prendre les mesures nécessaires pour qu'effectivement, en tout cas, les gens se sentent en sécurité lorsqu'ils traversent cette passerelle le soir.

Monsieur SANTARELLI et Madame MASÉ concernant les objets en suspens, vous avez raison. Et sans trahir les secrets des délibérations du Conseil administratif, c'est un sujet que nous avons pris en considération dernièrement et on doit vous apporter très rapidement les réponses pour tous ces objets qui sont en suspens. Vous avez raison, il y en a neuf.

J'ai dit tout à l'heure, il y avait une question écrite de Monsieur Sven RITTER, il la recevra également prochainement. Donc on va effectivement prendre en considération votre remarque, je vous en donne ma parole.

En ce qui concerne Madame Catherine LANCE PASQUIER, à ma connaissance il n'y a pas de démarche qui est faite aujourd'hui par rapport à la Ville d'Onex. Ce n'est pas aussi simple que cela peut paraître tel qu'on me l'a rapporté. Nous allons investiguer et regarder effectivement s'il y a des opportunités à suivre les recommandations du Conseiller fédéral, Beat JANS, dans ce domaine-là. Etant en charge des ressources humaines, je peux vous assurer que nous allons faire également le nécessaire.

En ce qui concerne le giratoire pour Madame PERROTET, il s'agit uniquement de l'aménagement paysager. Donc, on va refaire cet horrible giratoire qui est le plus moche de Suisse. Donc on va faire un aménagement paysager. Pour l'instant on n'est pas encore sur les passages piétons, donc ça on reprendra parce qu'il y avait aussi la question du phono absorbant.

Puis en ce qui concerne la question de Monsieur BERTOSSA, je laisserai Madame la Maire répondre.

Mme KLEINER : Merci Monsieur le Président. Ecoutez concernant les cartes de vœux et les propos que j'ai tenus à l'attention de quelques personnes que je connais personnellement, je n'ai rien à ajouter.

M. BERTOSSA (S) : Oui, juste pour rappeler à Madame KLEINER que quand bien même le nombre ait été petit c'est de l'utilisation de l'argent public pour une campagne personnelle ce qui est hautement illégal, je vous rappelle, merci beaucoup.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Concernant le plan lumière de Monsieur Sven RITTER, je prends les points un par un hein, dans l'ordre. Donc, on est revenu sur notre position et on a rallumé la lumière.

Par rapport aux gilets de sécurité, euh, je pense que le Secteur du développement durable a pensé que ces personnes ne se sentaient pas en sécurité dans, heu, avec si peu d'éclairage et que cela leur donnait de la visibilité. Je pense que le secteur n'a pas saisi que c'était par rapport au fait que le goudron, enfin que nos trottoirs sont abîmés et puis qu'elles risquaient de s'encouler. A mon avis, c'est pour cela qu'elles ont donné cette réponse.

Concernant votre question par rapport à l'économie d'énergie et les deux autres questions que vous avez posées, on va prendre note et puis on viendra avec une réponse plus complète, parce qu'au niveau des économies d'énergie, là je ne peux pas vous répondre.

Monsieur Toufik JEBARRI, par rapport à la passerelle ça tombe bien. J'ai été aux SIG ce matin, on en a discuté. Normalement la signature devait être imminente à la fin de l'année 2024. Et puis dernièrement on a reçu un mail à la fois Vernier et la Ville d'Onex concernant le temps, ça prolongeait. On l'a mentionné au Président des SIG qui a semblé de mauvaise humeur de cette réponse, donc, je pense qu'il va intervenir pour que l'on puisse un petit peu aller de l'avant avec ce projet.

Les lampadaires sur le panneau solaire, je reviens vers vous.

Pour les 30 km/h, en fait on va mettre la Cité, mais euh il y a des tests qui doivent être faits par rapport à ça et on va aller de l'avant là-dessus. On a fait des projets de délibération sur le 30 km/h dans la Cité, donc ça, ça va aller.

Monsieur AMBORD concernant le 175°. Oui, encore aujourd'hui, au sein du Conseil administratif on a discuté des cahiers des charges pour donner suite à cette fête et puis je pense que l'on va en discuter et puis on va revenir. Mais pour l'instant on n'est pas du tout en mode panique et on contrôle la situation.

Monsieur PASCHE, donc concernant les toilettes, parce que c'est vrai qu'il y a des toilettes publiques, normalement, juste à l'entrée du parc, mais Madame KLEINER me confirme comme vous que ces toilettes sont fermées. Et je vais évoquer cela avec la Fondation des Evaux. Mais c'est vrai qu'après ils peuvent aller au restaurant qui est en général est ouvert. Mais on reviendra avec une réponse un petit peu plus précise.

Monsieur Thomas BERTOSSA, voilà vous avez eu la réponse de Madame KLEINER. Donc, en effet, le 7 janvier lors du Conseil administratif, il y a eu le retour de certaines cartes de vœux dans laquelle en effet il y avait une carte insérée par Madame KLEINER qui allait dans le sens d'un soutien à la campagne municipale 2025 la concernant.

Le Conseil administratif n'était pas au courant, on l'a découvert à ce moment-là. J'ai marqué mon opposition sur cette manière de faire et d'utiliser les deniers de la commune.

Non, on n'a pas du tout autorisé, on ne savait pas que Madame KLEINER avait procédé de cette manière et on a découvert cela en séance du Conseil administratif le mardi 7 janvier.

La séance est levée à 22 heures 55.

La 1^{ère} Secrétaire :

Le Président :

Nathalie KELLER

Luc ABBE-DECARROUX